

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES



SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE HEBDOMADAIRE CORSE D'INFORMATIONS

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SOS MÉDITERRANÉE

ENTRETIEN AVEC SOPHIE BEAU

P5 À 8



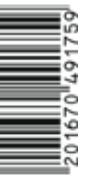
Photo Christophe Giudicelli



PIZZA IN FESTA
UNE HISTOIRE DE FARINE,
D'HYGROMÉTRIE...
ET DE FEU SACRÉ P19 À 21

KAMPÀ P2 • OPINIONS P4
ENVIRONNEMENT P9
AGENDA P24 • RÉTRO P25
CARNETS DE BORD P26
ANNONCES LÉGALES P11

1,75€



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



S O M M A I R E À LA UNE

SOS MÉDITERRANÉE

ENTRETIEN AVEC SOPHIE BEAU P5 À 8

PIZZA IN FESTA

**UNE HISTOIRE DE FARINE,
D'HYGROMÉTRIE... ET DE FEU SACRÉ
P19 À 21**

OPINIONS

ENVIRONNEMENT **CORSE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE**LINGUA **LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

RÉTRO UN ANNU FÀ

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P9

P22

P24

P25

P26

P11

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE**DIRECTION RÉDACTION**Membre du SPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
pa@aurelli.com

Directeur délégué :

Jérôme Fabro-Aurelli : 06 75 12 93 47
jfa@aurelli.com

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr1^{er} secrétaire de rédaction**Eric Patris** : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse.corsica**BUREAU DE BASTIA**114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr**ANNONCES LÉGALES****Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92
al-informateurcorse@orange.fr**ABONNEMENTS****Abderrahim Benyoucef** : 04 95 32 89 97
icn-abonnement@orange.fr**CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS**au capital social de 25 000€
114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

U rinculu

Dopu à un'attesa chì ùn sarà mai stata cusì longa, si cunnosci infini dipoi calchì ghjornu a cumpusizioni di u governu di u novu Prima ministru, Michel Barnier. S'ellu si sà, cuncirrendu a Corsica, chì u diputatu Horizons di a prima circuscrittioni di Corsica Suttana Laurent Marcangeli hà ricusatu un postu inde sta squadra, hè un'antra nutizia chì hà fattu di più effettu inde u mondu puliticu corsu. A numinazioni di Bruno Retailleau com'è ministru di l'Internu hà rinfratatu i spiranzi di l'eletti isulani chì si battini pà l'autunumia di a Corsica dipoi un pezzu. Mentri ch'ellu era presidenti di u gruppu Les Républicains à u Senatu, avia fattu sapè, in principiu d'annata, a so uppusizioni chjara à u prucedimentu di Beauvau. Par ellu, a cumunità isulana, linguistica difinita da una Storia, una cultura è una tarra s'assumiglia à una ricunniscenza di u cumunutarisimu. Bruno Retailleau temi ch'ellu s'ighi un prima passu versu l'indipendenza. Ricusa dinò u fattu chì a Corsica pudissi fà i leghji, senza passà, dici l'omu di diritta, pà u Parlamentu. «Ambiance», dici u pinzutu. Tanti anni di travagliu è di discursati lampati guasgi à caternu, in tutti i casi s'ellu hè u ministeru di l'Internu chì ripiglia issu cartulari chì ùn sarà mancu appena una priurità par ellu vistu i fronti caldi è urghjenti ch'ellu devi gistiscia quì o culà. Pà a famiglia naziunalista, s'è l'uttimisimu ùn hè tantu presentu, certi sperani chì u «prublema corsu» s'ighi gistitu da u ministeru di i Territorii, ancu s'è issa pussibilità ùn pudarà garantiscia nulla. S'ellu duvia essa senza isciuta, issu chjassu di l'autunumia mancatu saria un fiascu tamantu pà u presidenti di l'Esecutivu, Gilles Simeoni, chì hà arribatu tutta a so pulitica dipoi guasgi deci anni à u capu di a Cullittività di Corsica à issa priurità, bellu davanti à altri sughjetti cuncreti è fundamintali pà a vita di i Corsi ogni ghjornu. Dopu avè avanzatu d'un passucciu, si volta trè passi in daretu.... ■ **Santu CASANOVA**

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

Beaucoup avaient accueilli bien volontiers la trêve «olympique et politique» décrétée par Emmanuel Macron pour les Jeux olympiques et paralympiques, y compris certains qui prédisaient ou même espéraient un fiasco et qui, *in fine*, exprimaient leur satisfaction, leur plaisir et se déclaraient fiers d'être Français. Certes, il y avait quelques couacs, notamment en matière d'accessibilité, mais dans l'ensemble, la tendance était à profiter de la fête et à ne voir que le positif. Quitte à mettre le «*Qui ne saute pas n'est pas Français*» et les sautilllements du président entouré d'athlètes en fauteuil roulant sur le compte d'un trop-plein d'enthousiasme juvénile, pour souligner plutôt la mise en avant de ces sportifs. «*La France a eu un engouement et un amour pour le sport qu'on a peut-être jamais vus*» déclarait Antoine Dupont, champion olympique de rugby à 7, au micro de BFM, le 14 septembre. Seulement voilà, la parenthèse enchantée est bel et bien terminée. Et elle se referme de manière un peu sèche. Après les médailles, voilà les coupes! Ainsi, sur les 39 ministres, ministres délégués et secrétaires d'État nommés (les économies budgétaires commencent bien), avec pour certains des intitulés qui laissent plus perplexe que rêveur, aucun n'est dédié au handicap, qui entrera dans les attributions du ministère des Solidarités, de l'Autonomie et de l'Égalité. On peut objecter, avec raison, que des actions concrètes en faveur des personnes handicapées, même sous couvert d'un autre intitulé, seront toujours préférable à un secrétariat d'État ou un ministère dédié qui ne fait rien, hormis produire des discours creux. Reste que pour les premiers concernés, c'est une grosse déception, notamment pour Philippe Croizon, hier encore si heureux de porter la flamme olympique et de commenter les épreuves. Mais ils ne sont pas les seuls déçus. Certains sportifs ont aussi le blues puisque parmi les restrictions budgétaires prévues, il est question de tailler dans le budget des Sports. Qui aurait pu prévoir? La fête est bel et bien finie. Et à en croire certains messages d'élus RN qui se sentent pousser des ailes (ou qui «*prennent un peu trop la confiance*»), on ne mesure pas encore à quel point. ■ Elisabeth MILLELIRI

HUMEUR

Lampedusa et tristes pitres

En restant mesuré, on peut affirmer que les paniques et indignations qui agitent régulièrement les rangs de ce qu'il est convenu d'appeler la fachosphère ne brillent pas spécialement par leur pertinence. Dernier exemple en date, le happening offert à l'occasion de la venue en Corse de la directrice et co-fondatrice de SOS Méditerranée. Après avoir poussé la direction du Parc Galéa à annuler une conférence qu'elle devait y donner, s'en prendre au cinéma Le Régent qui osait projeter, horreur suprême, un documentaire sur l'action de l'ONG tenait plus du mauvais numéro de clowns hargneux que d'autre chose. Pas mieux pour le mot d'ordre, relayé par un parti aussi actif sur les réseaux qu'insignifiant en termes électoraux, qui voudrait éviter à la Corse de «*devenir Lampedusa*». Entre ignorance géographique crasse et méconnaissance, voulue ou pas, des réalités des routes d'exil et du nombre de ceux qui les empruntent et y meurent en trop grand nombre, c'est un pur délice pour qui aime l'ineptie claironnante et passablement nauséabonde. Mais l'absence de toute pertinence dérive parfois vers l'infâme teinté de grotesque. On aura ainsi pu entendre glapir face aux plus de 200 personnes venues assister à la projection que des bateaux de migrants allaient aboutir «*sur la place St-Nicolas*», que SOS Méditerranée gaspillait «*l'argent public des Corses*», ce qui constitue soit un mensonge, soit un aveu d'ignorance mais reste dans les deux cas une foutaise, et qu'il s'agissait de «*trafic d'humains*». Comme si on pouvait accuser ainsi des gens dont la mission reste le sauvetage en mer et l'action est transparente. Comme si d'autres entités que les états avaient mandat pour débarquer des gens dans un port. Comme si la SNSM était responsable du naufrage des yachts autour des côtes de Corse... Comme si la simple action de sauver un humain en mer, devoir moral aussi bien que juridique, et qui ne contrevient en rien au christianisme si souvent revendiqué par les opposants aux opérations de sauvetage, pouvait être remise en cause. ■ Eric PATRIS

Bisounours Sédentaire @loweman29 · 21 sept. ...
Les USA : 333 millions d'habitants -> 26 ministres
L'Allemagne : 83 millions d'habitants -> 14 ministres
La France : 67 millions d'habitants -> 39 ministres...
OKLM mais on va te dire qu'il faut faire des économies...

Rayane @abbray · 21 sept. ...
Il y a un «*Ministre de la Fonction publique, de la Simplification et de la Transformation de l'action publique* ». De la Simplification. Et ils créent 39 «*ministres, ministres délégués et secrétaires d'État* ».

Dominique Farrugia @farrugiadom · 3h ...
12 millions de français attendent des gestes forts.
12 millions d'handicapés attendent d'avoir un ministre de plein exercice.

Philippe Croizon @PhilippeCROIZON · 23 sept. ...
Où sont tous les chefs de parti politique ?
Suppression du secrétariat d'État aux personnes handicapées, votre silence est assourdissant !

Frank White @frankymontana · 14h ...
Selon les prévisions et les estimations, l'enveloppe budgétaire pour les Sports pour 2025 serait en baisse de 200 millions d'euros ! 🚫
La France n'est vraiment pas un pays de sport ...
On nous a bluffé pendant la durée des jeux olympiques malgré cette pluie de médailles.

SPORTLITIQUE @sportlitique23 · 3h ...
T'avais déjà entendu @FlorentManaudou et il avait tout dit. Vous êtes tous des naïfs qui se font endormir par trois sourires et 4 cérémonies wakes. Vous avez tous fermé les yeux par idéologie politique. Les JO étaient géniaux (aucune ironie) mais derrière? Le néant.

L'ÉQUIPE du soir @lequipedusoir · 12h ...
"J'aimerais entendre les Teddy Riner, les Léon Marchand !"

Le coup de gueule de @LudoObraniak sur la diminution du budget du ministère des Sports.

L'ÉQUIPE du soir @lequipedusoir · 12h ...
"J'aimerais entendre les Teddy Riner, les Léon Marchand !"

Le coup de gueule de @LudoObraniak sur la diminution du budget du ministère des Sports.

Laure Lavalette @LaureLavalette · 24 sept. ...
Il semblerait que certains n'aient pas encore totalement compris dans quel nouveau monde nous vivons.
Nous allons vous l'enseigner.

SOS MÉDITERRANÉE

ENTRETIEN AVEC SOPHIE BEAU



Photo Tess Barthes • SOS Méditerranée



Photo Christophe Giudicelli

Sophie Beau, co-fondatrice et directrice de l'ONG SOS Méditerranée était à Bastia à l'occasion d'un débat et de la présentation du film Mothership.

Une venue qui s'est heurtée à l'hostilité d'organisations d'extrême droite, certains n'hésitant pas à clamer que la Corse serait bientôt «la nouvelle Lampedusa». Sophie Beau revient sur les actions de l'ONG, dont le but est de porter secours aux embarcations de migrants en détresse.



« Ce qui ne peut faire l'objet d'un débat, c'est le principe fondamental du sauvetage en mer. Quand une personne est en détresse, on lui tend la main. C'est une loi immémoriale de la mer, à la fois morale et juridique. Tous les marins, peu importe leur nationalité, sont formés à cela. »

Quelle est la situation actuelle en Méditerranée ?

Nous travaillons principalement sur l'axe central de la Méditerranée, entre les côtes libyennes, tunisiennes et la Sicile. Cet axe est le plus meurtrier, non seulement en Méditerranée mais dans le monde entier. D'un point de vue humanitaire, la situation reste catastrophique et ce depuis dix ans. Depuis 2016, nous avons secouru 40 915 personnes dans cette zone. Cependant, depuis 2014 on dénombre plus de 30 000 morts et cela ne concerne que les cas où des corps ont été retrouvés. La plupart des victimes ne sont jamais repêchées.

Vous avez mentionné que l'axe central est le plus meurtrier.

Pouvez-vous nous donner plus de précisions sur ce point ?

Sur un total de 30 000 morts en Méditerranée, environ 80 % se trouvent sur cet axe central. C'est pourquoi nous avons choisi d'y concentrer nos efforts. Aujourd'hui, notre bateau est l'Ocean Viking mais dans le passé c'était l'Aquarius. Malheureusement, la situation ne s'améliore pas. Il y a peut-être moins de traversées, mais surtout, il n'y a presque plus de moyens de sauvetage. À part quelques rares navires humanitaires comme le nôtre, il n'y a plus de bateaux de sauvetage d'État. Par exemple, l'opération italienne Mare Nostrum, qui a fonctionné pendant un an entre 2013 et 2014, a été stoppée. C'est d'ailleurs à ce moment-là que nous avons créé SOS Méditerranée. Il y a eu d'autres missions d'État qui n'avaient pas pour objectif principal le sauvetage, mais plutôt la surveillance des frontières mais qui se sont retrouvées à en faire car il fallait porter assistance aux embarcations. La Marine italienne a secouru 150 000 personnes en un an. Et ça s'est arrêté brutalement, justement parce que l'Union européenne n'a pas apporté son soutien à l'Italie. Depuis, aucune autre opération étatique n'a été mise en place.

Comment expliquez-vous que l'Europe n'envoie personne pour secourir ceux qui meurent à quelques kilomètres de ses côtes ?

Il y a effectivement une absence de volonté politique et beaucoup de divergences entre les États membres de l'Union euro-

péenne. Jusqu'en 2019, il y avait des tentatives pour mettre en place un mécanisme de répartition des naufragés entre différents pays mais la pandémie de Covid-19 a fait voler en éclats ces initiatives. Cela a des conséquences tragiques pour les vies humaines en Méditerranée. Nous avons constaté que les États européens ne respectent pas leurs obligations en matière de sauvetage maritime, telles que définies par le droit international. Ce dernier impose une coordination des secours en mer même dans les zones internationales, qui sont sous la responsabilité des États côtiers.

La question du sauvetage en mer est passée au second plan ?

Oui, malheureusement. Mais pour nous, le sauvetage est avant tout une question humanitaire, pas politique. Notre mandat est de sauver des vies en mer, point final. Bien sûr, cela soulève des questions sur l'accueil et la répartition des migrants, mais ce sont des sujets sur lesquels nous n'intervenons pas. Ce qui ne peut faire l'objet d'un débat, c'est le principe fondamental du sauvetage en mer. Quand une personne est en détresse, on lui tend la main. C'est une loi immémoriale de la mer, à la fois morale et juridique. Tous les marins, peu importe leur nationalité, sont formés à cela.

Deux mers, la Méditerranée et la Manche, des migrants qui traversent mais deux situations bien différentes du côté du secours.

En effet, dans la Manche, les moyens de secours étatiques sont bien présents, même si des drames continuent de se produire. Mais la situation en Méditerranée centrale est bien différente car elle se déroule principalement dans les eaux internationales, loin des côtes très proches de la Lybie. Depuis 2018, la responsabilité du sauvetage a été « confiée » aux garde-côtes libyens qui ne remplissent pas leurs obligations. Il y a des milices libyennes qui sont impliquées dans des trafics d'êtres humains. Cela crée un cercle vicieux : les migrants payent des fortunes pour s'échapper, ils sont capturés, puis rançonnés à nouveau pour repartir. Certains rescapés nous disent qu'ils ont essayé de traverser douze fois.

« On se demande même si ce sont des garde-côtes, des miliciens ou des trafiquants, on ne sait pas très bien. Ils mettent de la pression, ils nous menacent avec des armes, parfois tirent sur les embarcations en détresse. Cela met en danger les opérations de sauvetage. »



Photo Alisha Vaya • SOS Méditerranée

Certains estiment que la présence de navires humanitaires comme les vôtres pourrait encourager les traversées. Que répondez-vous à cela ?

C'est une idée fautive, mais qui a la vie dure. Ce genre de discours a émergé dès l'opération Mare Nostrum. En 2014, l'Italie a stoppé cette opération car il n'y avait plus le soutien de l'UE. Il y avait aussi des accusations comme quoi les bateaux de sauvetage de la marine italienne favorisaient les départs. Et que s'est-il passé ? Les gens ont continué à tenter de traverser, pour fuir ce qu'ils appellent « l'enfer Libyen » et cela a entraîné l'hiver le plus meurtrier que la Méditerranée ait pu connaître. Les traversées n'ont pas cessé mais les morts ont augmenté car il n'y avait plus personne pour secourir ces personnes. Le flux de départs reste le même que des navires de sauvetage soient présents ou non. Il y a une très grosse instrumentalisation de la situation politique.

Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez ?

Notre principale difficulté est de localiser les embarcations en détresse. Avant 2018, les Italiens coordonnaient encore les secours, y compris dans les eaux internationales proches de la Libye. Ils effectuaient un travail remarquable, en optimisant tous les moyens disponibles, qu'il s'agisse de la marine marchande, des ONG, ou des bateaux militaires. Ils nous indiquaient les embarcations en détresse, ce qui nous permettait d'intervenir rapidement. Aujourd'hui, la coordination des secours a été transférée aux autorités libyennes, la situation est beaucoup plus compliquée, cela rend notre mission encore plus difficile, il n'y a aucun contact. On se demande même si ce sont des garde-côtes, des miliciens ou des trafiquants, on ne sait pas très bien. Ils mettent de la pression, ils nous menacent avec des armes, parfois tirent sur les embarcations en détresse. Cela met en danger les opérations de sauvetage. Quand une vedette de garde-côte libyen arrive pendant une opération de sauvetage, les gens paniquent complètement parce qu'ils ont vécu l'enfer et ils disent : « moi je préfère

mourir en mer que de retourner en Libye ». Donc ça leur arrive de se jeter à l'eau de panique.

Avez-vous réussi à mettre en place un certain savoir-faire ?

Oui, on a beaucoup appris en huit ans, car chaque sauvetage est débriefé pour améliorer notre intervention. En fonction du type de bateau, les techniques d'approche varient. Par exemple, un bateau pneumatique et un bateau en bois ne réagissent pas de la même manière. Donc, on a des techniques d'approche adaptées. Il faut approcher sans faire chavirer le bateau car tout le monde va se précipiter du côté où on arrive. C'est pourquoi on a toujours au moins deux canots de sauvetage à l'eau pour effectuer deux approches simultanées. On utilise souvent un troisième canot pour stabiliser l'embarcation. Ensuite, il faut distribuer des gilets de sauvetage, on commence l'évacuation en commençant par les femmes et les enfants, puis les personnes malades ou blessées. Il y a souvent des gens très faibles et parfois même des morts dans les embarcations. Très souvent, des gens s'écroulent à bord. Ils tiennent jusqu'au pont et s'effondrent. Il faut savoir qu'ils peuvent avoir passé plusieurs jours en mer sans eau, sans nourriture, sans protection contre le soleil.

Y a-t-il une crainte concernant l'avenir des ONG face à l'idéologie qui monte en Europe, notamment sur les financements, car ces opérations ont un coût ?

Oui, bien sûr. Mais tant qu'on pourra le faire, il faut continuer. Depuis le début de l'année, nous avons déjà secouru 1480 personnes. C'est énorme. Nous avons secouru 41000 personnes depuis notre création. Il n'y a pas de question à se poser sur la continuation de notre mission. Nous sommes financés à 90 % par des dons privés et seulement 10 % proviennent de subventions. Cela repose essentiellement sur la générosité des citoyens, surtout français. Notre budget annuel est de 24000 € par jour pour les opérations de sauvetage, et cela ne prend pas en compte les périodes



UNE ANTENNE, QU'EST-CE C'EST ?

L'annonce de la création d'une antenne SOS Méditerranée a enflammé quelques esprits en Corse. Quelle est sa fonction? Selon le site de l'ONG, « Les bénévoles sont pour la plupart fédérés au sein d'antennes réparties sur tout le territoire français. Chaque antenne est placée sous la responsabilité d'une ou de plusieurs personnes référentes, elles-mêmes bénévoles, qui coordonnent les activités dans leur région. Les antennes organisent des réunions régulières où les bénévoles proposent et organisent les activités de l'antenne. Les bénévoles sont également les interlocuteurs principaux des partenaires et soutiens locaux. Pour les appuyer, des délégués territoriaux salariés au sein de l'association ont pour mission de leur procurer les outils et le soutien dont ils ont besoin et de coordonner les activités à l'échelle régionale et nationale. »

Rien qui ressemble donc de près ou de loin à de la traite humaine ou à de la dilapidation d'argent public, contrairement à ce que certains ont pu clamer. On notera au passage que parmi les 22 antennes existantes, seules 4 (Marseille, Alpes-Maritimes, Carcassonne et Hérault) sont implantées sur le pourtour méditerranéen (la Corse sera la cinquième), et pas plus que les autres, aucune n'a imposé, ni même favorisé l'arrivée d'un navire de l'ONG dans un port français. ■

En savoir+: sosmediterranee.fr

« Depuis 2018, la plupart des opérations se terminent en Italie, car ce sont les états qui désignent les ports. Nous respectons toujours ces instructions, même si cela signifie parcourir de longues distances pour débarquer les personnes secourues. »

où le bateau est immobilisé. Il y a 23 marins sauveteurs à bord, plus l'équipe médicale fournie en partie par la Fédération internationale de la Croix-Rouge. Nous avons une mission de protection des personnes jusqu'à leur débarquement, notamment pour les enfants mineurs qui représentent 25 % des personnes secourues.

Quelles entraves avez-vous rencontrées en Italie, notamment en ce qui concerne le non-accès aux ports ?

L'Italie a désespérément appelé à des mécanismes de solidarité européenne qui ne se sont pas mis en place. Elle a un peu instrumentalisé la question des navires humanitaires en disant que c'étaient eux les responsables. C'est facile de dire que c'est l'ambulance qui amène le blessé qui est responsable de la maladie. Il y a eu une période où les ports étaient fermés, surtout sous Salvini. Un procureur italien a même demandé six ans de prison pour cette fermeture, qui est totalement contraire au droit maritime. Malte ne respecte pas non plus le droit maritime et aucun état côtier ne soulève le problème des Libyens qui disent vouloir amener les personnes à terre. En réalité, c'est illégal, car ces personnes fuient des persécutions. In fine, il n'y a plus que l'Italie qui ouvre ses ports, mais il y a beaucoup d'entraves administratives. Les ports de débarquement assignés sont éloignés. Nous avons aussi eu des immobilisations administratives de navire en raison d'un décret qui nous impose que dès qu'un port de débarquement est assigné avec un horaire il faut le rejoindre immédiatement sans possibilité de faire un détour pour assister si besoin d'autres embarcations. Ce qui est complètement illégal.

Durant la fermeture des ports italiens en 2022, la Corse s'était proposée pour une escale sanitaire, tout comme pour l'Aquarius en 2018.

C'était une manifestation très spontanée de solidarité face à une situation humanitaire catastrophique, mais ce sont les autorités maritimes des états qui décident du port de débarquement, jamais le capitaine de notre navire. Nous avons eu d'autres villes en France qui se sont proposées mais ce ne sont pas les maires ou les régions qui décident. Depuis 2018, la plupart des opérations se terminent en Italie, car ce sont les états qui désignent les ports. Nous respectons toujours ces instructions, même si cela signifie parcourir de longues distances pour débarquer les personnes secourues. En 2018 pour l'Aquarius, nous avons finalement rejoint Valence en Espagne. Nous avons débarqué une seule fois en France, c'était en 2022 à Toulon car l'Italie avait fermé ses ports. La France a pris le relais car c'est prévu dans le droit international, c'est la seule et unique fois que nous avons débarqué en France, il y avait 234 personnes.

Parlons du projet d'ouverture d'une antenne de SOS Méditerranée en Corse. Concrètement, de quoi s'agit-il ?

Les antennes SOS Méditerranée sont des réseaux de bénévoles qui portent la mission de témoignage de l'association. Nous ne sommes pas sur une mission opérationnelle en Corse mais sur de la sensibilisation, il n'est même pas question d'ouvrir des bureaux. Nous sommes passés une fois devant la Corse pour aller à Toulon quand les ports italiens étaient fermés. ■

Propos recueillis par Christophe GIUDICELLI.

QUELS SERONT LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN CORSE?

Illustration ICN avec IA



Le réseau Action Climat France, en partenariat avec l'Ademe, alerte sur les impacts du changement climatique dans un panorama qui s'intéresse dans le détail à chaque région de France. En Corse, sur le littoral comme en montagne, la hausse des températures pourrait bien définitivement changer les paysages.

Des perspectives dramatiques et pourtant très probables. Dans un récent rapport réalisé en partenariat avec l'Ademe, le réseau Action Climat France fait un panorama des impacts du changement climatique dans toutes les régions de France, et consacre notamment une partie à la Corse où ses effets pourraient bien changer le paysage. Le document relève tout d'abord une «hausse des températures observée dans toute l'île», bien qu'elle ne soit pas uniforme entre le littoral et les zones montagneuses. «Par rapport aux années 1970, le réchauffement est estimé à +1 °C sur la côte et à +2 °C au-dessus de 500 mètres d'altitude», détaille Action Climat en annonçant qu'«en fin de siècle, le réchauffement de la Corse atteindrait jusqu'à +4 °C – et donc encore plus en montagne – selon le pire scénario». De quoi laisser augurer que dès 2050, «la zone côtière de la Corse sera soumise à un climat qui ressemble à celui de Tunis aujourd'hui». En outre, le réseau estime que «d'ici 2100, la Corse connaîtra 35 à 63 journées chaudes [dont la température dépasse les 25 °C] supplémentaires par an par rapport à la fin du xx^e siècle selon notre niveau d'émissions de gaz à effet de serre» et que «les zones autour des massifs montagneux d'Evisa et Zonza seront les plus exposées». Le record actuel de chaleur de 43,4 °C enregistrés à Sartène en 2009 devrait être rapidement battu lors des décennies à venir pour s'établir vers «46 °C voire plus». Dans la même veine, le rapport projette que «d'ici 2050, 9 habitants sur 10 connaîtront plus de 30 nuits tropicales – dont la température ne descend pas sous les 20 °C – par an, avec de réelles répercussions sur les organismes, qui récupèrent mal lors de ces épisodes de chaleur». Une hypothèse alarmante quand on sait que l'île abrite la population la plus âgée de France. «Cela représente un risque majeur de santé publique, en particulier dans les territoires urbanisés et les grandes villes qui subissent un effet d'îlot de chaleur urbain.» Le réseau s'inquiète également particulièrement des conséquences du réchauffement climatique encore

plus rapide en haute altitude, la température ayant bondi de «+5,2 °C depuis 1970 à 2000 mètres d'altitude». À ce rythme-là, explique le rapport, «les conséquences sur les écosystèmes sont désastreuses, tout comme sur le cycle de l'eau. Les précipitations tombent de plus en plus sous forme de pluie au détriment de la neige, qui fond également plus vite. Par conséquent, l'enneigement est en forte baisse, ce qui impacte l'alimentation des cours d'eau». La hausse des températures vient également favoriser l'évapotranspiration et cause de facto des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents. Des éléments «qui nourrissent le risque de feux de forêts, réunissant les conditions propices à leur déclenchement, leur maintien et leur propagation» et qui amèneront les paysages forestiers à changer «avec des végétations plus basses se rapprochant de garrigues», selon Action Climat. Les paysages pourraient aussi se transformer sur les littoraux, en proie aux risques de submersion marine et à l'érosion des sols, deux phénomènes aggravés par l'élévation du niveau de la mer. «Ce dernier augmente à un rythme estimé de plus de 3 mm par an, qui continue d'accélérer avec le réchauffement climatique. Cela accélère l'érosion côtière qui grignote peu à peu les plages et espaces littoraux. À Porticcio, par exemple, on perdrait 3 à 6 mètres de plage pour une hausse du niveau de la mer de 30 cm» et «10 à 20 % de la plage pourrait avoir disparu en 2050». Enfin, «les conséquences du changement climatique provoqueront la disparition des principaux monuments naturels de Corse». «Un véritable bouleversement des écosystèmes lié à la hausse des températures, au stress hydrique, ou encore aux événements extrêmes» pourrait ainsi mettre les riches écosystèmes de l'île en danger, en modifiant à la fois les aires de répartition des espèces aussi bien en eau douce qu'en mer, en causant la disparition de certaines espèces sous la pression de nouvelles concurrences, ou en entraînant des épisodes de mortalité massive pour de nombreuses espèces comme les herbiers de posidonie ou les coraux. ■ Manon PERELLI

POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS **ASSOCIATIONS**
ET **COMMUNES**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**SERVICE
GRATUIT**

Dons de sang, services de garde,
collectes, distributions humanitaires

Permanences, fermetures et ouvertures
des services divers

Réunions,
colloques,
meetings



Assemblées générales,
conseils municipaux,
messes, cérémonies, travaux

Inscriptions,
recrutements,
concours

POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE,
JE ME RENDS SUR www.icn.corsica/publier-une-info



© stock.adobe.com/Julien Tronour
sas xCOM graphique design



BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à

ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

OUI, JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version par voie électronique pour **35€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal [][][][] Ville _____

Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules) :

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
J'accepte de recevoir les informations d'ICN Oui Non
et de ses partenaires Oui Non

Ci-joint mon règlement par

CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN CARTE BANCAIRE

N° [][][][] [][][][] [][][][] [][][][]

Expire fin _____ Clé [][][] les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires

[][][][]

CORSICAPRESS EDITIONS SAS - RCS BASTIA 528 790 033





INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CONSTITUTIONS

N° 01

SLG

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 500 euros
Siège social : Les Marines du Soleil,
Studio 85 - étage 1
20253 PATRIMONIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 18 septembre 2024, il a été constitué une société civile d'exploitation agricole présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SLG
Siège : Les Marines du Soleil, Studio 85 étage 1 - 20253 PATRIMONIO ;

Durée : 99 ans ;

Objet : - la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités, - la vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation,

- et plus spécialement la culture de vignobles, la production de raisin, la vinification, l'élevage, le conditionnement et la vente, conformément aux usages agricoles, du vin produit sur l'exploitation,

- l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole,

- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,

- l'achat de raisins et de moûts en vue de leur vinification et de la commercialisation du vin en vrac ou en bouteilles, e-commerce ainsi que l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux, en gros et demi-gros et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité viticole,

- l'achat et la vente de raisins, vendanges fraîches et moûts,

- toutes prestations de services viticoles et vinicoles et de conseils liés à l'expertise de la vigne, vinification, au conditionnement et à la commercialisation,

- l'achat et la vente de tous objets dérivés ou accessoires liés à la viticulture ou à la viniculture,

- toutes opérations quelconques contri-
.../...

buant à la réalisation de cet objet.

Pour la réalisation et dans la limite de l'objet ci-dessus défini, la société peut effectuer toutes opérations propres à en favoriser l'accomplissement ou le développement, dès lors qu'elles s'y rattachent directement ou indirectement et qu'elles ne modifient pas son caractère civil.

En particulier, la société peut notamment :

- procéder à l'acquisition de tous éléments d'exploitation agricole ;

- prendre à bail tous biens ruraux ;

- exploiter les biens dont les associés sont locataires et qui auront été mis à sa disposition conformément à l'article L. 411-37 du code rural et de la pêche maritime,

- exploiter les biens dont les associés exploitants sont propriétaires et qui auront été mis à sa disposition conformément à l'article L. 411-2, dernier alinéa du code rural et de la pêche maritime, - vendre directement les produits de l'exploitation, avant ou après leur transformation, mais sous réserve de respecter les usages agricoles.

Capital : 500,00 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;

Gérance : ont été nommés gérants de la société sans limitation de durée : Monsieur Pierre-Jacques LUCIANI-GIAMARCHI, demeurant Lieu-dit Aghja Rossa 20215 VESCOVATO et Madame Angelica SANTORI, demeurant Lieu-dit Sevinacce - 20218 GAVIGNANO

Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.

Pour avis, La Gérance

N° 02

SMD

Société par actions simplifiée
unipersonnelle
Au capital de 5 000 euros
Siège social : Route de Sotta
20137 PORTO VECCHIO

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à Porto-Vecchio du 16/09/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : SMD

Siège : Route de Sotta, 20137 PORTO VECCHIO

Durée : 99 ans

Capital : 5 000 euros

Objet : Toutes activités touristiques, hôtelières, para hôtelières et immobilières non réglementés.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : La société EMS, SASU au capital de 600 000 euros, dont le siège social est Route de Sotta, 20137 PORTO VECCHIO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n°930 565 031, représentée par M. Samad EL MOUSSAOUI, Président.

Immatriculation : RCS AJACCIO.

Pour avis, le Président

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 16/09/2024, il a été constitué une SARL dénommée :
AB GARDEN

Siège social : Allée Dassonville 20225 LAVATOGGIO
Capital : 2000 €
Objet social : Activité de paysagiste : entretien, aménagement, débroussaillage, taille, abattage, élagage, désherbage, création de tout type d'espaces verts. Création et entretien des abords paysagers des voies de circulation et massifs, petits travaux de construction d'ouvrages paysagers.
Gérance : M Thomas ABATE VERDU demeurant 90 A Scolca 20225 LAVATOGGIO ; M William BERRARD demeurant 11 Avenue du Port San Damiano 20220 ALGAIOLA
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 04

DE L'URTALE

Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 261 Strada di l'Urtale,
20220 MONTICELLO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTICELLO du 03 septembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : DE L'URTALE
Siège social : 261 Strada di l'Urtale, 20220 MONTICELLO

Objet social : Location de terrains et d'autres biens

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Bertrand GHYSEL demeurant au 261 Strada di l'Urtale à MONTICELLO [20220].

Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis, La Gérance

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 06/07/24 à BASTIA il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société : PEDIA
Forme : Société civile immobilière

Objet : La propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et, plus particulièrement, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises pouvant favoriser son objet ;

- L'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété par tous moyens de droit de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles ;

- La construction sur les terrains dont la société est ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte ;

- La réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination ;

- L'administration, la mise en valeur et
.../...

l'exploitation directe ou indirecte par bail, location ou autrement et après tous aménagements et construction, s'il y a lieu, des biens ruraux ;

- La réalisation de la totalité ou de partie des immeubles sociaux bâtis ou non bâtis, par voie d'échange ou apports en société, échanges pouvant être consentis en tout ou partie ou encore par étages ou autres portions indivises ;

- L'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaires ;

- La réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois de respecter le caractère civil

- Toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social, et ce, par voie de caution hypothécaire ;

- Et généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient pouvant se rattacher à cet objet social, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Siège social : Lieudit AVIDANELLA 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Capital social : 100,00 Euros, constitué par apport en numéraire.

Gérant : Madame Claudia LUISI demeurant au Ld AVIDANELLA - SANTA LUCIA DI MORIANI 20230 SAN NICOLAO.

Immatriculation : RCS de Bastia
Pour avis et mention, La Gérance

N° 06

JBF HOLDING

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Ponte Novu
20233 CASTELLO DI ROSTINO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 Septembre 2024 à CASTELLO DI ROSTINO, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : JBF HOLDING

Siège : Ponte Novu - 20235 CASTELLO DI ROSTINO

Durée : quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1 000 euros

Objet : - la prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet, et sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts sociales et autres droits sociaux, et la gestion de ceux-ci,

- l'animation du groupe, à savoir la participation active à la conduite de la politique et au Contrôle des Filiales par la réalisation de prestations de services et de conseils en matière administrative, juridique, comptable, financière, commerciale ou immobilière,

Gérant pour une durée illimitée : Monsieur Jean Baptiste, Philippe FILIBERTI, demeurant Ponte Novu 20235 CASTELLO DI ROSTINO, de nationalité française, né le 29 décembre 1982 à Bastia [2B]

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 12/09/2024, il a été constitué une EURL dénommée : JSM

Objet social : Maçonnerie
Siège social : CHEZ MR SISTI ROUTE D ALZITONE - 20240 GHISONACCIA
Capital : 500 euros
Gérance : Jacques SISTI demeurant RUE DES ECOLES BAT CB - 20240 GHISONACCIA
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Pour avis



HOLDING BARTOLI JOSEPH

Société par actions simplifiée

Au capital de 1.111.000 euros

Siège social : Imm I CROCIVII

MIGLIACCIARU

20243 PRUNELLI DI FIUMORBU

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 23 septembre 2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination :

HOLDING BARTOLI JOSEPH

Siège : Imm I CROCIVII - MIGLIACCIARU 20243 PRUNELLI DI FIUMORBU

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1.111.000 euros

Objet : - Prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères, quel que soit leur objet social et leur activité,

- Toutes opérations juridiques ayant pour objet des droits sociaux et des titres, pour son compte ou pour celui des tiers.

- Gestion des titres et valeurs mobilières, l'investissement pour son compte ou pour celui de tiers par tous procédés que ce soit,

- Achat et vente de tous immeubles et droits mobiliers, gestion pour son propre patrimoine, tant mobilier qu'immobilier, et de tout patrimoine, appartenant à toute personne physique ou morale.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Président : Monsieur Joseph BARTOLI né le 15 mars 1948 à ISOLACCIO DI FIUMORBU, demeurant MORTA 20243 PRUNELLI DI FIUMORBU.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président



SAS Alain SPADONI & ASSOCIES

Notaires à AJACCIO (Corse-du-Sud),

CODE CRPCEN 20004

3 avenue Eugène Macchini,

Immeuble « Le Régent »

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaire associé de la SAS " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", le 09 septembre 2024, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 19 septembre 2024, Référence 2024 N 512, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet social : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Dénomination sociale : SCI XAE

Siège social : PASTRICCIOLA (20121), lieu-dit Muriccie

Durée : 99 années

Capital social : 1 000 euros

Gérants : Monsieur Charles, André AMBROSIO, demeurant à AJACCIO (20090), 154 domaine de Suartello et Madame Emilie, Julia, Stéphanie, Josiane AMBROSIO née SEBASTIA-FABREGAT, demeurant à AJACCIO (20090), 154 domaine de Suartello.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis

Me Charles SANTUCCI, Le notaire



PRO CASA BTP

Société par actions simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social : Arena Suprana

20215 Vescovato

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 16 Septembre 2024, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : PRO CASA BTP

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 500 euros

SIEGE : Arena Suprana, 20215 Vescovato

OBJET : La société a pour objet l'exercice de l'activité d'entreprise générale du bâtiment. Elle intervient dans les domaines de la construction, de la rénovation, de la réhabilitation, et de l'aménagement de tous types de bâtiments, qu'ils soient résidentiels, commerciaux, industriels ou publics.

DUREE : 99 années

.../...

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 25 des décisions collectives des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : Monsieur CHIPPONI Julien demeurant 6 Boulevard de Belleville 75020 Paris

IMMATRICULATION : au RCS de Bastia.

Le Président, CHIPPONI Julien



Charlène VESPERINI

AVOCAT

16 Boulevard Hyacinthe de Montera

20200 BASTIA

Tel : 06.13.43.07.44

Mail : mevesperini.charlene@gmail.com

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte SSP, à BASTIA en date du 18.09.2024, il a été constitué sous la dénomination sociale « FLEXI-MIND », une Société Civile Immobilière, ayant pour objet l'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers.

Le siège social est fixé à BORGIO (20290), 91 Route des Libellules.

La durée de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés est fixée à 99 années.

Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 500 euros.

Le capital ainsi formé est divisé en 100 parts sociales de 5 euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.

La société est gérée et administrée par Madame Rana BOUERI, demeurant 91 Route des Libellules -20290 BORGIO, laquelle jouit vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés, tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.



MODIFICATION CAPITAL

DISTILLERIE LISTINCU

Exploitation Agricole

à Responsabilité Limitée

Au capital de 50.000 euros

Siège social : 16 Rue Jean JAURES

20100 - SARTENE

D 480 235 647 RCS

Greffe Ajaccio (2005 D 6)

AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 29 avril 2020, enregistrée à AJACCIO, le 11 mai 2020, dossier 2020 00013223, référence 2A04P31 2020A00444, il résulte que :

1 - la collectivité des associés décide d'augmenter le capital social d'une somme en numéraire de 450.000 €uros, pour le porter de 50.000 €uros à 500.000 €uros, par la création de 4500 parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de 100 euros chacune, souscrites comme suit :

- 2250 parts sociales par Madame PANTALACCI Michèle,

- 1350 parts sociales par Monsieur PANTALACCI Luc,

en compensation de leurs créances en comptes courants associés à concurrence d'un montant total de 360.000€, créances inscrites au passif de la société, constatées certaines, liquides et exigibles.

- 900 parts sociales dans le cadre d'une souscription réservée par moitié chacun, à M. Jean-Michel PANTALACCI demeurant à SARTENE (Corse-du-Sud) 16 Rue Jean Jaurès et Madame Marie-Léa PANTALACCI demeurant à SARTENE (Corse-du-Sud) 5 Rue TAFANELLI, en compensation de créances certaines, liquides et exigibles sur la société, de mêmes montants inscrites au passif de la société aux noms des nouveaux souscripteurs, pour un montant total de 90.000€.

Les statuts ont été modifiés comme suit :

Ancienne mention :

Capital social : 50.000 euros divisé en 500 parts de 100 euros chacune

Nouvelle mention :

Capital social : 500.000 euros divisé en 5.000 parts de 100 euros chacune.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio

Pour avis

RECTIFICATIF

REBOUL & FILS

SAS au capital de 7.774,90 euros

Siège social : station de Merlette

05170 ORCIERES

950 415 117 RCS GAP

Rectificatif à l'annonce parue dans ICN Informateur Corse Nouvelle, le 20/09/2024, il fallait lire : les associés ont décidé de transférer le siège social à SANTA REPARATA DI BALAGNA 20220 - Route de Monticello, Lieu-dit E Ramicce à compter du 31/10/2022.

Pour avis

COMMISSAIRES AUX COMPTES

N° 15

SARL CORSTRANS
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 820 euros
Siège social : route d'Alata
La croix d'Alexandre
20000 AJACCIO
411 797 103 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 13 mai 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que les mandats de la société FIDAUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Société SAREX Société d'expertise comptable, Commissaire aux Comptes supplémentaire, sont arrivés à expiration, décide de ne pas désigner de nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement des Commissaires aux Comptes non renouvelés.

Pour avis, La Gérance

VENTES FONDS DE COMMERCE

N° 16

CESSION D'ÉLÉMENTS DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Sylvie MICHELI, Notaire Associés membre de la Société Civile Professionnelle «François GRIMALDI Sylvie MICHELI», titulaire d'un Office Notarial à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (Haute-Corse), Z.I de Migliacciaro, le 12 septembre 2024, enregistré à BASTIA (Haute-Corse), le 17 septembre 2024, dossier 2024 00018512 référence : 2B04P31 2024N 00544,

La Société dénommée **MOBY DICK**, dont le siège est à PORTO-VECCHIO [20137] 94 RUE DU GENERAL LECLERC, identifiée au SIREN sous le numéro 341556942 et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO CEDEX 9. **A cédé** les éléments d'un fonds de commerce au profit de la Société dénommée **SLT POVO**, dont le siège est à PORTO-VECCHIO [20137] 11 RUE GENERAL ABBATUCCI, identifiée au SIREN sous le numéro 931717946 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO CEDEX 9.

Désignation du fonds : fonds de commerce de restaurant, brasserie, snacking sis à PORTO-VECCHIO [20137] Les 4 Portes, Bât. C, connu sous le nom commercial **BRASSERIE KOSTEN**.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er septembre 2024. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS [250 000,00 EUR], dont 179 374,00 euros s'appliquant aux éléments incorporels et 70 626,00 euros s'appliquant aux éléments corporels.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, en l'office notariale dénommée **SAS ALAIN SPADONI ET ASSOCIE**, 3 Av. Eugène Macchini, 20000 AJACCIO, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire

N° 17



Olivier PELLEGRINI
Avocat

Port de Plaisance de TOGA
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 05 85

Mail : olivier.pellegrini@orange.fr

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à Bastia du 05/09/2024, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement, BEZIERS 2, le 10/09/2024, Dossier 2024 00031663, référence 3404P04 2024 A 01512.

La Société DMFL DISTRIBUTION, SAS au capital de 300,00 Euros, dont le siège social est Lieu-dit Armonio - RT 30 - 20218 CASTIFAO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le no 838 977 171, représentée aux présentes par son Président Monsieur Jean-Michel DE MEYER, dûment habilité à cet effet par une Assemblée Générale en date du 14/08/2024. **A CEDE**

La Société SG ENERGIE, SAS au capital de 500,00 €, dont le siège social est Lieudit Suarto 20235 Castello-di-Rostino, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le no 931 037 030, représentée aux présentes par Monsieur Charles-Félix SCHIAPPA, Président et unique Associé. Un Fonds de Commerce de : vente et l'installation de tout type de chauffage, de poêles et chaudières, entretien et maintenance technique de tout type de système de chauffage, et fabrication et vente de granulés de bois, situé Centre Commercial Le Lirou - Chemin de Pays-sièrou - 34670 MARAUSSAN, pour lequel il est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le no 838 977 171 et à l'INSEE sous le numéro SIRET 838 977 171 00027, code APE 43.22B, au Registre du commerce et des sociétés de BEZIERS sous le n° de gestion 2022 B 01148, moyennant le prix de 46.000,00 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 19/08/2024.

L'acquéreur sera immatriculé pour cette exploitation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia et de Béziers. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, Au fonds de Commerce Centre Commercial Le Lirou - Chemin de Pays-sièrou - 34370 MARAUSSAN.

Pour avis

FIN LOCATION GERANCE

N° 18

FIN DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de «RESTAURATION - EPICERIE - TRAITEUR» située lieu-dit ARDISSON à FURIANI [20600], consentie par acte sous seing privé en date du 09/12/2021 avec effet au 01/01/2022, par la SARL **CONSTANT LOUIS**, inscrite au RCS de Bastia sous le n° 751.147.521, à la Société **MARIE LAURE ANNE**, inscrite au RCS de Bastia sous le n° 820.032.506, a pris fin à la date du 31/07/2023.

Pour insertion

MODIFICATIONS DIRIGEANTS

N° 19



TRAITEMENT DE DONNEES INSULAIRES "T.D.I"

Société à responsabilité limitée
Au capital de 33 066 euros
Siège social : IMMEUBLE I CROCIVII
ZI DE MIGLIACCARU
20243 PRUNELLI DI FIUMORBO
323 528 901 RCS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 septembre 2024 la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Joseph BARTOLI de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire Madame Elisa TOMASINI-BARTOLI, demeurant 41 strada Stazzale Morta 20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBU pour une durée illimitée à compter du 19 septembre 2024. L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Madame Elisa TOMASINI-BARTOLI a été substitué à celui de Monsieur Joseph BARTOLI.

Pour avis, La Gérance

N° 20

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE « LES OLIVIERS »

Siège social :
Résidence Impérial, bâtiment B
20090 AJACCIO
851 998 344 - RCS AJACCIO

Avis décès d'un co-gérant

Suite au décès de Monsieur Jean-Jacques Michel LECA, né à RENNO le 29 septembre 1943 survenu le 13 août 2023 à AJACCIO, il est mis fin à ses fonctions de co-gérant. Désormais, la gérance est assurée exclusivement par Monsieur Jean-Jacques LECA né à AJACCIO le 20 avril 1989

Mention en sera faite au RCS d'AJACCIO
Le gérant, Pour unique insertion

N° 21



FIDUCIAIRE ILE DE FRANCE MEDITERRANEE GHISONACCIA "FIM GHISONACCIA"

Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
Au capital de 268 200 euros
Siège social : BP 42 - I CROCIVII
20240 GHISONACCIA
810 666 255 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 19 septembre 2024, l'Associée Unique a nommé :

- Madame Elisa TOMASINI-BARTOLI, demeurant 41 strada Stazzale Morta 20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBU, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Joseph GIACOBBI, démissionnaire.

Pour avis, La Gérance

N° 22

M.O. CUISINES 2

Lors de l'AGE du 01/09/2024 de la société M.O. CUISINES 2, SAS au capital social de 30.000 € dont le siège social est Lieu dit Murato - ZA de Corbara - 20256 CORBARA, Monsieur Abdessamad OUKBI demeurant Lot Canicchio 20222 BRANDO a démissionné de son poste de Directeur Général et a été nommé Président en remplacement de Monsieur Eric MOSCARDINI, démissionnaire. Les articles 13 et 14 des statuts ont été mis à jour.

N° 23

" PRO SERVICE PLUS "

Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 250 €
Siège social : Route du Vazzino
Lieu dit Torricelli - 20090 AJACCIO
815 172 150 RCS AJACCIO

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 septembre 2024 : Monsieur Paul Cipriani, Lieu dit Forcola, Col de Carbinica, 20167 ALATA, a démissionné de sa fonction de co gérant. Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis

N° 24



FIFM "FIDUCIAIRE ILE DE FRANCE MEDITERRANEE »

Société à responsabilité limitée
Au capital de 25 000 €
Siège social : 1 RUE ND DE LOURDES
20200 BASTIA
930 537 717 RCS BASTIA

Aux termes d'une délibération en date du 23/09/24, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant M. MEINDL Stephan, demeurant 24 Bd Giraud - 20200 Bastia, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Pour avis, La Gérance

N° 25

SARL AGOSTINI N. ET COMPAGNIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : RTE CASATORRA
RTE DU STADE FRANCOIS MONTI
20620 BIGUGLIA
324 005 693 RCS BASTIA

Aux termes d'une délibération en date du 16/09/2024, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Alain Jacques AGOSTINI de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Olivier AGOSTINI, demeurant Ortale 20620 BIGUGLIA, pour une durée illimitée à compter du 16/09/2024.

Pour avis, La Gérance

www.icn.corsica

LIQUIDATIONS

N° 26

TRAVIM

SARL en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège de liquidation :
Valle Punta di Mozza
Chemin d'Appietto - 20000 AJACCIO
507 597 060 RCS AJACCIO

L'Assemblée Générale réunie le 06/04/2024 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Lionel CHAMBON, demeurant Valle Punta di Mozza, Chemin d'Appietto 20000 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur

N° 27

MONTELLA

Société Civile
Au capital de 17 000 Euros
RCS AJACCIO : 489 844 605
Siège social : LOT 35
RESIDENCE LA CROIX D'ALEXANDRE
20090 AJACCIO

Par acte en date du 31 Août 2024, l'assemblée générale a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné quitus de sa gestion et décharge de son mandat de liquidateur Mr BIANCANIELLO Salvatore, demeurant résidence La Croix d'Alexandre, n°35, 20 090 AJACCIO, et constate la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'AJaccio.

Pour avis, Le Liquidateur

N° 28

MY DRONE FORMATION

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège Social :
Résidence Le Panoramic Bâtiment 3
Lieu dit Saint-Joseph - 20200 BASTIA
R.C.S. BASTIA 910.129.261

Par décision du 16 septembre 2024, l'assemblée générale, statuant au vu du rapport du Liquidateur a : - approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31 août 2024 ;

- donné quitus au Liquidateur M. Julien Cailly, demeurant résidence Le Panoramic, lieu dit saint Joseph à Bastia (20200) et l'a déchargé de son mandat ;
- décidé la répartition du produit net et de la liquidation ; - prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Bastia. Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 29

LES CAPRICES DE JEANNE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège : Immeuble Marchetti
Les Quatre Chemins
20137 PORTO VECCHIO
Siège de liquidation :
Immeuble Marchetti
Les Quatre Chemins
20137 PORTO VECCHIO

L'A.G. réunie le 03/05/2024 au Immeuble Marchetti, Les Quatre Chemins, 20137 PORTO VECCHIO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Anne-Marie MARGHERITI, demeurant Poggiale 20114 FIGARI, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur

DISSOLUTIONS

N° 30

TRAVIM

SARL en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège : Valle Punta di Mozza
Chemin d'Appietto - 20000 AJACCIO
Siège de liquidation :
Valle Punta di Mozza
Chemin d'Appietto - 20000 AJACCIO
507 597 060 RCS AJACCIO

L'AGE réunie le 06/04/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Lionel CHAMBON, demeurant Valle Punta di Mozza, Chemin d'Appietto 20000 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Valle Punta di Mozza, Chemin d'Appietto 20000 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

N° 31



Etude de Maître Philippe BUCHER

Notaire à Orléans (Loiret)
23 avenue Dauphine

La Société Dénommée
SCI DES MIMOSAS
Société Civile Immobilière
Au Capital de 1250€
Dont Le Siège est
à Pietrosella [20166]

91 Résidence Castello Rosso
Identifiée Au Siren
sous le Numéro 441 601 697
Et Immatriculée au Registre
du Commerce et des Sociétés d'AJaccio.

DISSOLUTION

Le 09/08/2024, suivant acte sous seing privé, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 16/03/2024. Madame Véronique GOBILLOT, épouse PALMADE demeurant 443 rue du Bourg 4577 SARAN (Loiret), a été nommée liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 91 résidence Castello Rosso, [20166 PIETROSELLA].
Mention en sera faite au RCS de [20000] AJACCIO, Corse-du-Sud.

Pour avis

N° 32



L'AGE de la société SAS CHAGUI2C capital 5000€ siège social 11 Les Candillelli - PORTICCIO, 20166 GROSSETO PRUGNA, 912402807 RCS AJACCIO, en date du 30/08/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur Guillaume NAURAI, demeurant 5 Chemin de la Grande Muraille - JUIGNE-SUR-LOIRE - 49610 LES GARENNES SUR LOIRE, et fixé le siège de liquidation 5 Chemin de la Grande Muraille - JUIGNE-SUR-LOIRE - 49610 LES GARENNES SUR LOIRE. Mention RCS AJACCIO.

MODIFICATION OBJET

N° 33

DIANI ET FILS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : St-Jean de Pisciarello
20117 ECCICA SUARELLA
828 558 668 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 09 septembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de :
- Fabrication et vente de plats préparés à emporter,
- Cave à vin,
Et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance

TRANSFORMATION

N° 34



FIDMED CONSEILS

Société à Responsabilité Limitée
transformée
en société par actions simplifiée
Au capital de 3 000 euros
Siège social : I CROCIVII
20243 PRUNELLI DI FIUMORBO
853 906 444 RCS BASTIA

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 20 septembre 2024, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 3 000 euros.

Aux termes de cette même délibération, l'AGE des associés a voté à l'unanimité une extension de l'objet social en y ajoutant l'exercice de la profession d'expert-comptable.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Joseph GIACOBBI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
Monsieur Joseph GIACOBBI, demeurant LD Perone - Casanova de Vénaco 20250 CORTE.

Pour avis, Le Président



PLUS RAPIDE

PAIEMENT CARTE BANCAIRE

ACCEPTE

DANS NOS BUREAUX

PAR TELEPHONE 0495320440

TRANSFERTS SIEGES

N° 35

B&C

SAS au capital de 100 €
Siège Social : chemin agliani
Lieu dit paterno - 20200 BASTIA
950 745 604 RCS de BASTIA

Le président, en date du 13/09/2024, a décidé de transférer le siège social au 1 rue de l'école 81120 FAUCH, à compter du 13/09/2024.

Radiation au RCS de BASTIA et immatriculation au RCS de ALBI.

N° 36

CAPIC

Coopérative

Au capital de 1 514,36 euros
Siège social : Corsic'agropole
LD Pianiccie - 20230 SAN GIULIANO
309 124 279 RCS BASTIA-20200

Suivant délibération en date du 31/03/2023, l'assemblée générale de la société coopérative CAPIC a décidé, dans les conditions prévues par l'article L. 225-36 du Code de commerce, de transférer le siège social du :

- Corsic'agropole, LD Pianiccie, 20 230 SAN GIULIANO

- au 504 Route E Plane 20 230 Linguizetta à compter du 31/03/2023, et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts.

Pour avis, Le Conseil d'Administration

N° 37

SAJEM

Société civile immobilière
au capital de 85 927,85 euros
Siège social : Lot Monticellu
20137 PORTO VECCHIO
390 742 534 RCS AJACCIO

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 04 avril 2024 :

Le siège social a été transféré à Lot N°7 Lieudit SAGGHIMU, Route d'Arca 20137 PORTO VECCHIO, à compter du 04/04/2024.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de AJACCIO

Pour avis

N° 38

CASA MERIDIANA

Société par actions simplifiée
Au capital de 3 010 euros
Siège social : 130 Sidossi
20224 CALACUCCIA
929 296 127 RCS BASTIA

Suivant délibération du 01/07/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social du 130 Sidossi, 20224 CALACUCCIA au Lieudit Santa Catalina, 20224 CALACUCCIA à compter du 01/07/2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la Présidente

N° 39

SG PRODUCTION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 Euros
RCS AJACCIO 980 745 582

AVIS DE PUBLICITE DU PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 18 Septembre 2024

MODIFICATION DU SIÈGE SOCIAL

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 18 Septembre 2024, il a été décidé de modifier le siège social à compter du 18 Septembre 2024, le siège social est fixé : Résidence Trinit'Alba, Bâtiment A, Appartement 17, 20137 PORTO VECCHIO

Siège social : Résidence Prince du Golfe, Bâtiment Joseph, n°12 20137 PORTO VECCHIO.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

La Gérance, Pour avis

Annonces légales
TRANSMETTES VOS FICHIERS AU FORMAT WORD



ANNONCES LEGALES

vos contact : **Albert TAPIERO**
04 95 32 04 40 - 04 95 32 89 92
al-informateurcorse@orange.fr

PARTS SOCIALES

N° 40

PMG STRUCTURES

Cession de parts sociales

Aux termes de deux actes sous seing privé en date du 26/08/2024, enregistrés au Service des Impôts de Bastia le 02/09/2024, dossier 2024 00017708, référence 2B04P31 2024 A 01508 ; il a été cédé à la société PMG GESTION, SASU au capital de 1000 euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 981740178, les parts sociales de la société PMG STRUCTURES, SARL au capital de 60979,61 euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 341570638.

Par M. Pergola Jean-Pierre, demeurant Vaccaja-20270 Aléria, 2001 parts sociales.

Par M. Pergola Jean-François, demeurant route de Lugo-20231 Vénaco, 1999 parts sociales.

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26/08/2024, les associés ont agréé la cession des parts sociales et ont modifié les statuts en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, La Gérance

SUCCESSION VACANTE

N° 41



Cabinet d'Avocats Associés MUSCATELLI - CRETY MERIDJEN

13, avenue Maréchal Sébastiani
20200 BASTIA

Téléphone : 04.95.31.35.63

Email : contact@mcm-avocats.fr

Par une ordonnance de Madame la Présidente du Tribunal Judiciaire de BASTIA en date du 10 septembre 2024, Monsieur le Directeur Régionale des Finances Publiques de Haute Corse a été désigné en qualité de curateur de la succession vacante de feu Rahima AICHI, décédée à BASTIA (Haute-Corse) le 23 décembre 2014.

REGIME MATRIMONIAL

N° 42

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Céline BRONZINI de CARAFFA, Notaire à BASTIA (20200), 1, rue Luigi Giafferi, le 24 septembre 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Antoine VERDI, et son épouse, Madame Marie Françoise DUSOL, demeurant ensemble à BASTIA (20200) Cardo, 10 Chjassu di a Raza. Mariés à la mairie de FURIANI (20600), le 31 juillet 1999, sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jacques BRONZINI de CARAFFA, notaire à BASTIA, le 22 juillet 1999.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial susdésigné, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire

PROROGATION DUREE

N° 43

SCEA CHIOSO DI PINETO

Société Civile d'exploitation agricole

Au capital de 48000 euros

Siège social : Pineto

LUCCIANA 20290

BORGO RCS : D437595341

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale Extraordinaire du 1er Mars 2021, il résulte que :

La durée de la Société a été prorogée de 20 années, soit jusqu'au 1er Mars 2041.

En conséquence, l'article N° 5 des statuts a été modifié comme suit :

Prorogée de 20 ans

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis, Le Gérant



BOUTIQUE HÔTEL • BASTIA CENTRE

2 RUE MIOT - 20200 BASTIA

Réservez sur :

WWW.MONSIEURMIOT.COM

#HOTELMONSIEURMIOTBASTIA

ANNONCES LEGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au MARDI 16 H 00
pour une parution le samedi en kiosque

* par e-mail : al-informateurcorse@orange.fr

* par téléphone : **04 95 32 89 92**

* par courrier ou dans nos locaux :

114, Rue Claude Papi - Imm. Agostini - Z.I Erbajolo - BASTIA 20600

AVIS D'ACCORD CADRE A MARCHES SUBSEQUENTS

Procédure Formalisée / Entité Adjudicatrice

Montant supérieur au seuil de 443 000€HT

CCIC/DC/2024.043

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques / activités aéroportuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature pour un accord cadre à marchés subséquents relatif aux prestations d'hébergement hôtelier pour les déplacements professionnels des personnels de sûreté de la CCI de Corse.

Lieux d'exécution :

Région d'Ajaccio
Région de Figari
Région de Calvi
Région de Bastia

Nomenclature Européenne CPV : 55110000-4 / Services d'hébergement hôtelier

Durée de l'accord cadre :

La durée de l'accord-cadre est de 01(un) an renouvelable 03 (trois) fois à compter de sa date de notification.

Caractéristiques principales :

Il s'agit de l'ensemble des prestations de services d'hébergement hôtelier relatives aux déplacements professionnels, individuels ou collectifs de courte durée des personnels de sûreté de la CCI de Corse.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe l'accord cadre en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 04 (quatre) lots :

Lot 1 : Prestations d'hébergement hôtelier pour les déplacements des personnels de sûreté de la CCI de Corse dans la Région d'Ajaccio ;

Lot 2 : Prestations d'hébergement hôtelier pour les déplacements des personnels de sûreté de la CCI de Corse dans la Région de Figari ;

Lot 3 : Prestations d'hébergement hôtelier pour les déplacements des personnels de sûreté de la CCI de Corse dans la Région de Calvi ;

Lot 4 : Prestations d'hébergement hôtelier pour les déplacements des personnels de sûreté de la CCI de Corse dans la Région de Bastia.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre avec un maximum annuel pour chacun des lots :

- Lot 1 : Montant maximum annuel de 500 000€HT
- Lot 2 : Montant maximum annuel de 500 000€HT
- Lot 3 : Montant maximum annuel de 500 000€HT
- Lot 4 : Montant maximum annuel de 500 000€HT

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable- définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.1, R2162-7 à R2162-12 du Code de la Commande publique.

L'accord cadre est à marchés subséquents et multi attributaires

L'accord cadre ne fixe pas toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R.2162-2 al.1, les marchés subséquents précisent les caractéristiques et les modalités d'exécution des prestations demandées qui n'ont pas été fixées dans l'accord-cadre.

Ils ne peuvent entraîner des modifications substantielles des termes de l'accord-cadre.

Lorsqu'un accord-cadre est conclu avec plusieurs opérateurs économiques, l'Entité adjudicatrice organise une mise en concurrence selon la procédure suivante :

1° Pour chacun des marchés subséquents, l'Entité Adjudicatrice consulte par écrit les titulaires de l'accord-cadre ou, lorsque l'accord-cadre a été divisé en lots, les titulaires du lot correspondant à l'objet du marché subséquent ;

2° L'Entité Adjudicatrice fixe un délai suffisant pour la présentation des offres en tenant compte d'éléments tels que la complexité des prestations attendues ou le temps nécessaire à la transmission des offres ;

3° Les offres sont proposées conformément aux caractéristiques fixées par l'accord-cadre et les documents de la consultation propres au marché subséquent. Elles sont établies par écrit et ne sont pas ouvertes avant l'expiration du délai prévu pour le dépôt des offres ;

4° Les offres irrégulières ou inacceptables pourront être régularisées en phase de négociation, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

La négociation est engagée avec les titulaires ayant déposés une offre dans les délais indiqués dans le courrier de mise en concurrence.

Ces derniers recevront un courrier de négociation par voie dématérialisée et devront soumettre leur réponse par retour de mail.

5° Le marché subséquent est attribué à celui ou à ceux des titulaires de l'accord-cadre qui ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses, sur la base des critères d'attribution énoncés dans l'accord-cadre. L'accord-cadre peut prévoir que l'attribution de certains marchés subséquents ne donnera pas lieu à remise en concurrence lorsqu'il apparaît que, pour des raisons techniques, ces marchés ne peuvent plus être confiés qu'à un opérateur économique déterminé. Tel est notamment le cas lorsque aucun produit, matériel ou service ne peut être substitué au produit, matériel ou service à acquérir et qu'un seul des titulaires est

en mesure de le fournir.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

- Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouverts à la section : 131, 136, 332 et 334.

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées : Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>)

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de prestations effectuées au cours des trois dernières années similaires ou équivalentes à l'objet de l'accord-cadre

- La certification du classement de l'hébergement au regard de l'arrêté du 23 décembre 2019 fixant les normes et la procédure de classement des hôtels de tourisme.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des candidatures : Le 11 octobre 2024 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- Des garanties et de la capacité économique et financière ;
- Des capacités techniques et professionnelles du candidat ;
- La liste des prestations similaires effectuées sur les trois dernières années ;
- La certification du classement de l'hébergement au regard de l'arrêté du 23 décembre 2019 fixant les normes et la procédure de classement des hôtels de tourisme.

Critères de jugement des offres :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

- Le prix global de l'ensemble des prestations (60%)
- Valeur technique (40%) appréciée à l'aune de :
 - * La qualité des prestations proposées telles que définies à l'article 2.3 du CCTP ;
 - * La disponibilité du personnel ;
 - * La localisation de l'établissement au regard de l'implantation des aéroports.

Les marchés passés sur le fondement de l'accord cadre dits « marchés subséquents » seront attribués selon les critères de jugement des offres ci dessous :

- Le prix des prestations (60 %)
- La localisation de l'établissement (40%)

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2024.043

Renseignements administratifs et techniques complémentaires : Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours:

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano

20407 Bastia Cedex Tel :04.95.32.88.66 Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe du Tribunal Administratif de Bastia, villa Montépiano, F-20407 Bastia.

E-mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

Tél. [+33] 495328866 - Fax [+33] 495323855

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix-Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

- D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L551-1 à L 551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre.
- D'un référé contractuel prévu aux articles L 551-13 à L 551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,
- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 24 septembre 2024

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 24 septembre 2024

N° 45



MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE DE LECCI

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

2ème Insertion,

Par arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique n° 2A139-082024ZA du 26 août 2024, le maire de Lecci, informe le public de la tenue d'une enquête publique en vue du projet d'élaboration du zonage d'assainissement.

Afin d'assurer et d'améliorer l'information et la participation du public, il est procédé durant 20 jours consécutifs, du vendredi 20 septembre 2024 à 14h00 au mercredi 09 octobre 2024 à 17h00, à une enquête publique conjointe relative à l'élaboration du zonage d'assainissement de la commune de LECCI.

L'enquête publique conjointe se déroulera à la MAIRIE DE LECCI, siège de l'enquête, durant 20 jours consécutifs :
du 20 SEPTEMBRE 2024 (14h00) au 09 OCTOBRE 2024 (17h00)

Le président du tribunal administratif de Bastia a désigné Madame Valérie ETTORI en qualité de commissaire enquêteur titulaire chargé de diligenter l'enquête publique conjointe. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales lors des permanences qui se dérouleront à la mairie de Lecci aux dates et horaires suivants :

- Vendredi 20 septembre de 14 h à 17 h ;
- Lundi 30 septembre de 14 h à 17 h ;
- Mercredi 09 octobre de 14 h à 17 h.

Afin que toute personne intéressée puisse prendre connaissance du projet, les pièces des dossiers du projet de révision du zonage d'assainissement sont tenues gratuitement à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

a) à la mairie de Lecci du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

et lors des permanences du commissaire enquêteur ;

b) sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse internet :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5591>

c) à l'adresse internet suivante :

enquete-publique-5591@registre-dematerialise.fr

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions :

a) sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à disposition du public à la mairie de Lecci aux jours et horaires mentionnés ci-dessus ;

b) sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse internet :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5591>

c) par courrier électronique à l'adresse :

enquete-publique-5591@registre-dematerialise.fr

d) par voie postale à l'adresse : Mairie de Lecci - 120, Stradonu di a Mirria, 20137 LECCI, avec la mention « ne pas ouvrir ». A l'attention de M. le Commissaire enquêteur.

Les observations transmises par courrier postal et par courrier électronique seront consultables par le public sur le registre dématérialisé.

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie de Lecci.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront publiés sur le site de la mairie à l'adresse : <https://www.lecci.fr> et sur le registre dématérialisé via le lien <https://www.registre-dematerialise.fr/5591>

N° 47



MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) DE LA COMMUNE DE LECCI

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

2ème Insertion,

Par arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique n° 2A139-082024PLU du 26 août 2024, le maire de Lecci, informe le public de la tenue d'une enquête publique en vue du projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (P.L.U.).

Afin d'assurer et d'améliorer l'information et la participation du public, il est procédé durant 33 jours consécutifs, du vendredi 20 septembre 2024 à 9h00 au mardi 22 octobre 2024 à 17h00, à une enquête publique conjointe relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme (P.L.U.) de la commune de LECCI.

L'enquête publique conjointe se déroulera à la MAIRIE DE LECCI, siège de l'enquête, durant 33 jours consécutifs :
du 20 SEPTEMBRE 2024 (9h00) au 22 OCTOBRE 2024 (17h00)

Le président du tribunal administratif de Bastia a désigné Monsieur Gilles ROPERS en qualité de commissaire enquêteur titulaire chargé de diligenter l'enquête publique conjointe. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales lors des permanences qui se dérouleront à la mairie de Lecci aux dates et horaires suivants :

- Vendredi 20 septembre de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;
- Lundi 30 septembre de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;
- Mercredi 09 octobre de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;
- Mardi 15 octobre de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;
- Mardi 22 octobre de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Afin que toute personne intéressée puisse prendre connaissance du projet, les pièces des dossiers du projet de révision du plan local d'urbanisme sont tenues gratuitement à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

a) à la mairie de Lecci du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

et lors des permanences du commissaire enquêteur ;

b) sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse internet :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5590>

c) à l'adresse internet suivante :

enquete-publique-5590@registre-dematerialise.fr

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions :

a) sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à disposition du public à la mairie de Lecci aux jours et horaires mentionnés ci-dessus ;

b) sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse internet :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5590>

c) par courrier électronique à l'adresse :

enquete-publique-5590@registre-dematerialise.fr

d) par voie postale à l'adresse : Mairie de Lecci - 120, Stradonu di a Mirria, 20137 LECCI, avec la mention « ne pas ouvrir ». A l'attention de M. le Commissaire enquêteur.

Les observations transmises par courrier postal et par courrier électronique seront consultables par le public sur le registre dématérialisé.

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie de Lecci.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront publiés sur le site de la mairie à l'adresse : <https://www.lecci.fr> et sur le registre dématérialisé via le lien <https://www.registre-dematerialise.fr/5590>

N° 46



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

Rue Adolphe Landry - CS.10210 20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.51.55.55 (Ajaccio)

Adresse Internet : www.2a.cci.fr

Objet de la Consultation :

Marché n° 2024-MAPA-039 : « Travaux de réfection des blocs sanitaires en zone publique et zone réservée de l'Aéroport Figari Sud Corse »

Procédure de passation : Procédure adaptée

Critères d'attribution :

- 1- Valeur technique : 50%
- 2- Prix des prestations : 40.0 %
- 3- Délais : 10.0 %

Date limite de réception des offres : 21 Octobre 2024 à 16 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse : <http://www.boamp.fr> - Annonce n° 24-107567 du 23/09/2024.

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.2a.cci.fr>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 23/09/2024

N° 48



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Etudes géotechniques de risques naturels sur le réseau routier de la Collectivité de Corse - Relance

Numéro de référence : 2024-3DEC-0227

Date limite de remise des offres : lundi 28 octobre 2024 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/09/2024

PROCHAINE PARUTION
VENDREDI 04 OCTOBRE 2024

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Collectivité passant le Marché :

SIVU DE LINGUIZZETTA

Hôtel de ville de Linguizzetta - Lieu-dit Bravone - 20230 LINGUIZZETTA

Téléphone : 04 95 38 90 10

Courriel : sivu.linguizzetta@wanadoo.fr

Profil acheteur : www.e-marchespublics.com

Emetteur du Marché : SIVU DE LINGUIZZETTA

Objet du Marché :

Remplacement de la canalisation de distribution « Antenne du surpresseur »

Pose d'une canalisation en Polyéthylène de diamètre 90 mm sur 2 500 mètres

Classification CPV : 45232150-8 - Travaux relatifs aux conduites en eau potable

2. Procédure de passation du Marché :

Procédure adaptée en application de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique et du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

3. Date limite de réception des offres :

Le jeudi 24 octobre 2024 à 10h00

4. Délai de validité des offres : 120 jours.

5. Modalités d'obtention du dossier :

Les dossiers de consultation pourront être téléchargés sur le site du profil acheteur du Maître de l'Ouvrage indiqué au paragraphe 1 ci-dessus ou demandes et retires gratuitement auprès du Maître d'œuvre à l'adresse indiquée au paragraphe 8 ci-dessous.

6. Justifications obligatoires à produire quant aux qualités et capacités des candidats :

Les dossiers de candidature comprendront obligatoirement y compris pour chacun des cotraitants ou sous-traitants éventuels, les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus par le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire de la commande publique :

- Lettre de candidature (DC 1 ou forme libre) ;
- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier (DC2 ou forme libre) :

• a) Qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales (attestations signées et datées de moins de 3 mois) ;

• b) Justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail.

- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC2 ou forme libre).

- Le ou les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (DC2 ou forme libre) ;

- déclaration indiquant les effectifs du candidat, l'importance et les qualifications du personnel d'exécution et d'encadrement (DC2 ou forme libre) ;

- déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global et le chiffre d'affaires concernant les travaux réalisés au cours des trois derniers exercices (DC2 ou forme libre) ;

- liste des principales références des travaux équivalents réalisés au cours des cinq dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire, chacune des références, pour être prise en compte, devra faire l'objet de la fourniture d'un certificat de capacité ;

- certificats de qualification professionnelle apportant la preuve que le candidat a compétence à réaliser la prestation demandée ;

- liste détaillée spécifique du personnel spécialisé dans le domaine des travaux sur les canalisations d'eau potable.

7. Critères de choix et de classement des offres :

Pour le choix de l'offre la mieux disante, les critères suivants, affectés du coefficient d'importance entre parenthèses, seront retenus :

- 1/ Le prix des prestations (50 %) ;
- 2/ La valeur technique de l'offre (40 %) ;
- 3/ Les délais de réalisation des travaux (10 %).

8. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- Auprès du Maître d'Ouvrage, à l'adresse indiquée au paragraphe 1 ci-dessus ; -

Auprès du Maître d'œuvre :

Bureau d'Etudes Insulaire (BEI)

Résidence Matunera - Casatorra - 20620 BIGUGLIA

Téléphone : 04 95 30 78 99 - Courriel : contact@beicorse.com

9. Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano - 20407 BASTIA CEDEX

Téléphone : 04 95 32 88 66

Voies de recours :

voir les Articles L551-1 et suivants du code de justice administrative

10. Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion :

23 septembre 2024

A Linguizzetta, le 20 septembre 2024

Le Maître d'Ouvrage

Le Président, Jean-Sauveur SANTINI



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 50

N° PC : 2024RJ0051

Jugement du Tribunal de Commerce de BASTIA en date du 17/09/2024 prononçant conversion en liquidation judiciaire simplifiée de Monsieur ROSSI Mathieu, Parking Supermarché Casino Route Impériale 20600 BASTIA, Fabrication et vente de pizzas à emporter et à consommer sur place vente de paninis et sandwiches traiteur asiatique et prestation de service en matière de restauration. Vente de boissons licence groupe 1 et 2. 319 571 899 RCS Bastia 319 571 899 RM 20. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15 boulevard du Général de Gaulle 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 30/11/2023. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 51

N° PC : 2024RJ0108

Jugement du Tribunal de Commerce de BASTIA en date du 17/09/2024 prononçant conversion en liquidation judiciaire simplifiée de Monsieur MATTEI SYLVAIN, villa BELLA VISTA 20218 MOROSAGLIA, Réparation de meubles et d'équipements du foyer, non inscrit au RCS Bastia 391 709 342 RM 20. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28 Boulevard Pascal Paoli 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 14/06/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 52

N° PC : 2024RJ0118

Jugement du Tribunal de Commerce de BASTIA en date du 17/09/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société TABERNA RIBELLA SAS (), route de Saint-Florent Pastricciola 20253 PATRIMONIO, 893 618 413 RCS Bastia. Mandataire judiciaire: SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28 Boulevard Pascal Paoli 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 16/07/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 53

N° PC : 2024RJ0120

Jugement du Tribunal de Commerce de BASTIA en date du 17/09/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure

de redressement judiciaire à l'égard de la société SCANDOLA MARINE SAS (), lieu-dit Calca Ensemble Casa Millela 20245 GALERIA, 909 870 628 RCS Bastia. Mandataire judiciaire: SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15 boulevard du Général de Gaulle 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 25/07/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 54

N° PC : 2024RJ0119

Jugement du Tribunal de Commerce DE BASTIA en date du 17/09/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Monsieur ANKOUR Karim (), zone industrielle de Furiani Lotissement Freymouth 20600 BASTIA, 798 444 931 RCS Bastia. Mandataire judiciaire: SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28 Boulevard Pascal Paoli 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 29/07/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 55

N° PC : 2024RJ0117

Jugement du Tribunal de Commerce de BASTIA en date du 17/09/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde à l'égard de la société AGREGATS BETON CORSE SARL (), Pompugliani Tallone 20270 ALERIA, 440 512 754 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15 boulevard du Général de Gaulle 20200 BASTIA, Administrateur: SELARL DE SAINT RAPT ET BERTHOLET Inte Victoire, Angle Ouest 70, Rue de la Tramontane 13090 AIX-EN-PROVENCE Mission : surveiller les opérations de gestion du débiteur. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 56

N° PC : 2023RJ5562

Jugement du Tribunal de Commerce de BASTIA en date du 09/07/2024 arrêtant le plan de redressement de la société NETTOYAGE INSULAIRE (SARL), 10 allée Fuschia - ZI de Purettone 20290 BORGIO, service de nettoyage, maintenance, services espaces verts, service d'assainissement, 342 355 062 RCS Bastia. Commissaire à l'exécution du plan : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15 Boulevard Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

ICN - Informateur Corse Nouvelle

SERVICE ANNONCES LEGALES

al-informateurcorse@orange.fr

PIZZA IN FESTA

UNE HISTOIRE DE FARINE, D'HYGROMÉTRIE... ET DE FEU SACRÉ



Photo Michel Photographie via Pizza in Festa

Du 18 au 20 octobre 2024, l'Association des pizzerias corses (APC) organise Pizza in Festa.

Une manifestation qui vise, non pas seulement à mettre à l'honneur un des plats les plus prisés dans le monde avec en moyenne 30 milliards de pizza consommées chaque année, mais à défendre les couleurs de la profession de pizzaiolo et sa dimension artisanale.

Rencontre avec Stéphane Pileri, président de l'APC.

Sans aller peut-être jusqu'à dire qu'il est «tombé dedans lorsqu'il était petit», Stéphane Pileri avait seulement 14 ans lorsqu'il a commencé à mettre la main à la pâte et à préparer des pizzas, au côté de son grand-père, dans le restaurant que celui-ci avait créé. C'était il y a 37 ans. À 19 ans, Stéphane reprenait le flambeau à la tête du restaurant, puis au bout de quelques années, il lançait Pizza Niulinca, à Bastia. Et si parler de «métier de passion» est devenu un lieu commun, difficile pourtant de ne pas penser en ces termes lorsqu'on l'entend parler de sa profession, expliquer, en termes clairs, la différence entre la pizza napolitaine contemporaine et la pizza classique, l'importance du choix des matières premières, à commencer par la farine, de l'empâtement ou des empâtements, mais aussi de la maîtrise de l'hygrométrie et des températures. Autant de choses qu'on est loin de soupçonner lorsqu'on s'attable devant une

pizza. «C'est simple, mais très technique.» Et c'est un peu le problème: c'est un mets dont la base semble si simple qu'on pourrait croire sa réalisation facile... En réalité, et beaucoup d'entre nous ont pu le vérifier lors du confinement du printemps 2020, c'est effectivement très facile... de louper complètement sa pizza maison.

METTRE EN AVANT LA PROFESSION ET SA FORMATION

De fait, note Stéphane Pileri, depuis ce confinement qui a d'ailleurs vu le marché de la pizza en France progresser, le regard sur la profession de pizzaiolo a quelque peu changé. «Pendant cette période, on a parfois reçu des appels ou des messages de gens qui nous demandaient des conseils, des astuces pour réussir leur pizza chez eux. Aujourd'hui, la pizza est toujours un plat populaire, et il faut qu'elle le reste, mais il faut aussi mettre l'accent sur l'aspect professionnel. Actuelle-



«Ce métier [...] offre des possibilités d'emploi un peu partout dans le monde : demain, si je voulais quitter Bastia, il me suffirait de peu de choses - mes bras, mon expérience- pour faire le tour de la planète et trouver du travail! »

ment, au niveau national, il n'y a pas de formation spécifique et surtout de diplôme reconnu. S'il faut des années et un diplôme pour devenir chef cuisinier, n'importe qui peut ouvrir un camion ou un four à pizza et se dire pizzaiolo. Pourtant, pizzaiolo c'est une profession à part entière. » C'est peut-être d'autant plus nécessaire, remarque-t-il, que, alors qu'à une certaine époque, nombre de restaurants recrutaient un pizzaiolo en Italie et on observe un intérêt pour ce métier de la part des jeunes insulaires. « Et c'est une très bonne chose. Notamment parce que, comme je l'explique souvent aux jeunes qui sont tentés par ce métier, il offre des possibilités d'emploi un peu partout dans le monde : demain, si je voulais quitter Bastia, il me suffirait de peu de choses - mes bras, mon expérience- pour faire le tour de la planète et trouver du travail! »

Mais s'il exerce depuis maintenant 37 ans, Stéphane Pileri considère qu'on n'a jamais fini d'apprendre, « surtout au contact de grands professionnels passionnés. Ça vous aide à progresser encore dans le métier ». C'est une des raisons qui l'ont incité à participer, en 2022 et en 2023 au World pizza Championship qui, depuis 1991, se déroule chaque année en avril à Parme. S'il n'a pas été parmi les grands vainqueurs, il y a cela dit fait bonne figure, en se classant dans la première moitié voire le premier quart du classement. « Ma participation en 2022 était surtout une phase de découverte. L'année suivante, je m'étais donné un peu plus de moyens. J'avais proposé une pizza dont l'un des ingrédients de la garniture était de l'agneau de lait. Elle a été bien notée, mais mise hors-catégorie. J'ai cela dit terminé dans les 200 premiers, sur un total de 800 participants. Et puis mon objectif était aussi d'avoir une expérience et une idée précise de ce qui se fait en matière d'événement autour de la pizza afin d'organiser quelque chose qui soit crédible et permette de valoriser les participants. » En effet, dans le but de promouvoir son métier, mais aussi les professionnels corses, de susciter des vocations et d'attirer l'attention sur l'intérêt d'une formation validée par un diplôme, Stéphane Pileri envisageait d'organiser un championnat en Corse. Et, après la création de l'Association des pizzerias corses (APC), c'est ce qu'il a fait en octobre 2023, en lançant Pizza in festa, à Borgo. « Je connaissais un peu le président de l'Association des pizzerias françaises (APF), Julien Panet, et on s'était dit que ce serait une bonne idée d'organiser

quelque chose en Corse, en créant un lien entre cet événement en Corse et le Championnat de France de pizza qu'organise l'APF. » Et, effectivement, le Championnat de la pizza corse, dont le troisième co-organisateur est le chef Meidhi Belkessa, coach de deux champions du monde de pizza, accueille désormais l'une des épreuves qualificatives pour le Championnat de France de pizza classique. Par ailleurs, il a permis l'émergence d'un championnat de France féminin. « Au départ, on s'interrogeait sur le bien-fondé d'une catégorie à part pour les femmes. Et puis on a réalisé que si la profession s'était davantage féminisée - d'ailleurs en 2023, une femme, Giulia Vicini, était dans le trio des vainqueurs en pizza classique au World Pizza Championship- on était encore dans l'image d'un milieu professionnel très masculin, ce qui pouvait dissuader certaines femmes de concourir. Donc, à l'occasion du premier Pizza in festa, on a créé ce championnat féminin. » Six femmes y ont participé. « On a aussi lancé le premier Championnat de France de pizza dessert à deux qui associe un pizzaiolo et un pâtissier. » Enfin, l'événement permet aussi de désigner les meilleurs pizzaioli de Corse.

FAIRE VENIR « DU BEAU MONDE » TOUT EN RESTANT POPULAIRE ET ACCESSIBLE

Si l'APC avait pu obtenir le soutien de la municipalité de Borgo, de la CCI de Corse et d'entreprises corses ainsi que le partenariat de marques spécialisées dans la restauration*, la première édition, organisée sous chapiteaux sur le site du complexe sportif de Borgo, n'avait pas été de toute repos, en raison notamment de la météo. « On a eu quelques frayeurs. » Mais on apprend de toutes ses expériences. Aussi la deuxième édition se tiendra à la salle polyvalente de Borgo, qui offre 900 m² : « plus d'espace, un coût moindre et, s'il pleut ou s'il vente, l'assurance d'être à l'abri. Donc moins de stress ». Pour ce championnat 2024, l'APC a tenu à conserver, tout en veillant à l'améliorer, ce qui a bien fonctionné l'an passé. À commencer par le côté populaire de la manifestation qui se veut accessible à tous les publics. « Des événements autour de la pizza, tout le monde peut en faire, et c'est d'ailleurs très bien puisque cela met en avant le métier. En ce qui nous concerne, nous sommes une association loi de 1901, à but non lucratif. Les entrées sont donc gratuites. » La compétition est aussi destinée à mettre

«De même si, déjà, le vrai pizzaiolo réalise lui-même sa pâte de A à Z et souvent aussi sa sauce tomate, on assiste à une nouvelle tendance: le professionnel qui fait son potager et utilise ses propres produits frais.»



Photow Michel Photographie via Pizza in Festa

en avant les produits corses, les compétiteurs à l'épreuve de pizza corse, qui apportent leurs produits et leur empâtement proposent la recette de leur choix, la contrainte étant cela dit d'utiliser au moins deux ingrédients corses de leur choix pour réaliser une pizza.

Pour autant, cet événement ne s'adresse pas qu'aux seuls professionnels de la région, «c'est très ouvert, et dès l'an passé nous avons eu des candidats venus d'autres régions». De même, s'il y a un âge minimum requis pour concourir pour le Championnat de France, Stéphane Pileri a tenu à ne pas fermer la porte à des adolescents motivés. «L'an passé, un couple de restaurateurs de Porto-Vecchio nous avait contactés afin de savoir si leur fils pouvait participer. Il n'avait que 14 ans, le même âge que moi lorsque j'ai débuté. On lui a demandé d'envoyer une vidéo montrant comment il travaillait et lorsqu'on l'a vue, il était évident qu'il fallait le laisser participer à l'épreuve de la pizza corse. Et on a bien fait! Lorsqu'on voit des jeunes comme ça, qui prennent la passion comme je l'ai prise au même âge, on se dit qu'on a tout gagné!»

En France, deuxième marché mondial pour la pizza après les Etats Unis, s'il existe des chaînes de pizzeria et des franchises qui, en termes de chiffre d'affaire se taillent la part du lion, sur les quelque 14 000 pizzeria recensées dans le pays plus de 90 % sont des entreprises indépendantes. Et Pizza in Festa est aussi l'occasion de mettre en lumière le travail de ces indépendants et de défendre l'artisanat. «C'est une dimension importante, qu'il faut préserver. En ce qui me concerne, admettons par exemple que je me trouve à Pise et qu'il y ait une grande pizzeria juste en face de la tour; eh bien je vais passer mon chemin pour aller quelques rues plus loin. Je vais chercher celui qui, comme il n'a pas l'emplacement prestigieux qui lui permettra de vendre quoi qu'il arrive, sait qu'il va devoir donner le meilleur de lui-même s'il veut faire la différence. De même si, déjà, le vrai pizzaiolo réalise lui-même sa pâte de A à Z et souvent aussi sa sauce tomate, on assiste à une nouvelle tendance: le professionnel qui fait son potager et utilise ses propres produits frais. C'est d'ailleurs ce vers quoi tend Giulia Vicini qui, cette année, après avoir été 3^e en 2023, a remporté l'épreuve de pizza classique du World Pizza Championship.» Originaire de Bergamo et âgée seulement de 19 ans [elle est d'ailleurs à la fois la première femme à gagner le championnat et le plus jeune

des vainqueurs], formée par son père, Giulia Vicini se partage entre des études de chimie, la profession de pizzaiolo dans le restaurant qu'elle co-gère et du bénévolat dans une ferme biologique, avec l'objectif de créer un jour sa propre ferme et de réaliser ses pizzas avec les produits qu'elle aura cultivés.

En 2023, Pizza in Festa avait rassemblé une trentaine de concurrents et plus de 10 000 visiteurs. Alors que les inscriptions seront clôturées le 1^{er} octobre, l'APC espère raisonnablement une participation au moins égale pour cette deuxième édition. D'ores et déjà, elle peut aussi compter, outre ceux qui l'ont soutenue dès les débuts, sur de nouveaux partenaires, professionnels de l'agro-alimentaire et de la restauration. «On est très fiers d'être rejoints par des sociétés comme les farines Le 5 Stagioni, la Cedda, Poyet, Molinel, Gilac, La Corsica...» Au programme, démonstrations d'empâtement et d'étalage; show de pizza acrobatique, master-classes et ateliers pour adultes et enfants, dégustations, concert gratuit. Sont également prévus des stands d'artisans et, en extérieur, des food-trucks pour ceux qui veulent faire un break entre deux bouchées de pizza. Cette fois, cinq épreuves sont proposées: la pizza classique; la pizza dessert a due et la catégorie féminine qui s'inscrivent dans le cadre du championnat national; la catégorie corse et, nouveauté, la catégorie pizza napolitaine contemporaine dont le gagnant se verra offrir «la possibilité de participer au Championnat du monde d'Italie, en lui payant ses frais d'inscription». Cette épreuve sera parrainée par Peppe Cutraro, champion du monde en 2019 et champion du Top 50 européen des meilleures pizzeria, qui présidera également le jury composé de professionnels. Le Championnat de France de pizza organisant aussi depuis 2023 une épreuve consacrée à la pasta, Pizza in Festa devrait également cette année proposer une compétition pâtes fraîches présidée par le pastaio Diego Accettulli, fondateur du centre de formation Oggi Pasta. «Beaucoup de beau monde», souligne Stéphane Pileri qui malgré ses années de pratique ne cache pas son enthousiasme: «lorsqu'on aime ce métier ou qu'on est attiré par lui, lorsqu'on se dit qu'on va côtoyer de tels professionnels, on se sent un peu comme un gamin fan de foot qui apprend qu'il va pouvoir rencontrer Messi! Alors tant qu'on aura la passion, on continuera.» ■ Elisabeth MILLELIRI *entre autres Zilia, Pietra, Galbani, Mastro Pizza, la fromagerie Ottavi



LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

(linguacorsica@gmail.com)

BUCUGNANI, LARENZONI, VIRDONI, ARCHÉOLOGIE ONOMASTIQUE



*Mon nom est personne, parce que personne n'est innocent

Certains spécificités linguistiques apparaissent en grand nombre dans des formes aujourd'hui disparues, mais encore vivaces il y a un siècle comme le montre l'examen des actes d'état-civil anciens de la Corse. Ce type de recherche, que l'on pourrait qualifier d'archéologie onomastique, fait émerger des caractéristiques qui caractérisent la langue courante mais dont les noms de famille [administrativement «normalisés» du point de vue toscan] sont singulièrement dépourvus. Le -u final atone, frappé d'ostracisme alors qu'il est présent en Italie [notamment dans les noms de famille sardes] est présent dans les textes anciens du domaine corse au moins depuis le XIII^e siècle. On relève *tuttu, vivu* au lieu de *tutto, vivo* dans un document vulgaire de 1242 découvert à Bastia par P. Larson [2011]. Par le passé cette particularité a inspiré des propos italophobes de la part de «grammairiens» [autoproclamés]. Le -u final atone serait plus «harmonieux» par opposition au -o italien prononcé comme si on avait la bouche pleine : «*cù a bocca piena di pulenda*» [U parlà di l'Alta Rocca JB. Natali in U muntese 1961-1968]. Il en va de même pour la fermeture des voyelles e et o désaccentuées [apophonie, ou *svucalatura* pour employer

un néologisme récent], rarement observable aujourd'hui. On peut citer le cas de SIALELLI [Corse, qui se distingue de SEGALINI, Italie], ou citer VERDONI, présent aussi en Italie [E. De Felice 1978] où Verdone est attesté comme nom de personne et surnom, parfois rapproché du nom de l'oiseau qui se dit en corse *virò(ne)*. La forme VIRDONI, introuvable en Italie [VIRDONE est très rare], est attestée dans les registres paroissiaux de Bastia [XVIII^e siècle]; on trouve aussi un VIRDONI dans la liste des Corses déportés en Provence [1768]. La forme de base VERDI [et VIRDIS en Sardaigne] peut avoir comme origine le même nom de personne [donné à un enfant comme symbole de la «nouvelle pousse» de la famille [G. Rapelli in *I cognomi d'Italia* UTET 2008] issu d'un surnom [avec des motivations diverses basées sur la couleur verte]. Mais on évoque aussi [de manière moins convaincante] des noms germaniques du type qui a donné BERTI, BERTON etc., ou encore un nom de lieu comportant la séquence verd-. Le phénomène est fréquent en Corse où on fait parfois référence au «*schiste de couleur verte*» [Verde] ou à un «*pays verdoyant ou contenant des pierres vertes*» [JM. Rodié *Verdese*]: Canale-Di-Verde; Col de Verde [Palneca]; Fontaine de San Pietro Di

La fréquence dans les mêmes communes de noms sous des formes proches, la plus ancienne plus conforme à la prononciation locale, donne à penser que les formes actuelles résultent souvent d'une «normalisation» [parfois hypertoscanisation] récente.

Verde [Palneca] ; Pietra-Di-Verde ; Punta a Scopa ou Punta Di Locu Verde [Arro], Valdu Verde [Olivese] ; Ruisseau de Verdese [Nocario] ; Verdèse [IGN].

MINICONI, FIRROLONI.

Les dérivés issus du prénom correspondant à Dominique sont nombreux en Corse [prénom Dumenicu] et en Italie [Domenico]. La forme dominicus «consacré au seigneur» [dominus «seigneur» pouvait inspirer des noms de baptême d'inspiration chrétienne mais aussi s'appliquer à des enfants nés un dimanche. La variation e/i est attestée en Italie où on a plutôt MENICUCCI que MINICUCCI. Certains noms de famille comme MINICONI [«le grand [Do] Minique»] sont propres à la Corse [MENICONI en Italie]. MINICACCI, aujourd'hui absent dans l'annuaire insulaire comme en Italie [où on a MENICACCI], est présent dans l'île au XIX^e siècle au Nord comme au Sud. Le vocalisme est conforme au système corse. On a des prénoms encore en usage avec des suffixes divers, et attestés dans les actes anciens de Corse : -olu, fréquent au féminin, [Minicola] ; ella [Minichella] ; -ale [Minicale, pseudonyme du poète improvisateur Dumenicu Andreotti, 1868-1963]. On a même des prénoms francisés comme Minichelle [Bologna, 1864] ou Minichine [Saint André de Cotone 1831]. Dans le nom de famille FIRROLONI la base est la «fêrûle», *ferula comunis*, présente dans d'autres noms de plantes, et a donné de nombreux dérivés et surnoms avec divers sens : en corse *ferlone* [«mou, inerte, paresseux»], en Sardaigne le toponyme Li Firruloni [«i gambi secchi della ferula»] ou le Monte Firruloni [commune de Tempio [Pa]]. Le double -rr- est dû à un rapprochement avec *ferru* ; mais conformément au système vocalique corse le nom de famille insulaire a d'ordinaire conservé le -l- dans la syllabe initiale [FERROLONI est attesté à Bordeaux] alors qu'en Italie on a -E- [FEROLA e FEROLETO] ; cf en les toponymes corses Ferula Levie, Firuletu Evisa].

Noms de famille typiquement corses

On a aujourd'hui les noms de famille typiquement corses [parfois aussi toponymes] comme BOCOGNANO, MOZZICONACCI, OLMICCIA ; MARCELLESI [MARCELESI], FELICIAGGI attestés dans des textes anciens sous des formes qui se rapprochent [plus ou moins] de la forme orale : MARCILESI, MARCILESE, FILICIAGGI, BUCUGNANI ; MUZZICONACCI, ULMICCIA sont attestés dans les actes anciens [Ha]. La fréquence dans les mêmes communes de noms sous des formes proches, la plus ancienne plus conforme à la prononciation locale, donne à penser que les formes actuelles résultent souvent d'une «normalisation» [parfois hypertoscanisation] récente. Les mêmes documents attestent LARENZONI [et LARINZONI en Sardaigne], GIASPELLI, [aujourd'hui on n'a que LORENZONI et GIUSEPPELLI], BARNARDINI et BERNALDINI [aujourd'hui BERNARDINI]. Citons aussi ANDRIANI qui peut être dérivé du prénom corse Andria [aujourd'hui seulement ANDREANI].

Bien entendu le modèle de ces formes insolites [en Corse !] n'est pas forcément la prononciation locale. A côté de PIETRERA [avec la diphtongue exclue en Corse] les actes corses anciens attestent PETRERA qui est connu en Italie du Sud. A côté de UCCELLI, UCELLI [italien *uccello* «oiseau»], on a des «noms disparus» comme ACELETTI, ACILETTI [INSEE entre 1891 et 1915, cf. corse *acellu*] qui sont possibles ailleurs où on atteste ACELLO, OCELLO [Sicile] ou AUCELLO [Italie méridionale].

Il faut ajouter que souvent plusieurs analyses sont possibles. L'Italie a BOCCHINI et BUCCHINI, la Corse seulement BUCCHINI. S'agit-il de formes issues d'un surnom, d'origine distincte, basées sur *bocca* «bouche», ou directement sur *bocchino* [italien], *bucchinu* corse [«bout de pipe», «fume-cigarette»] ? Une interprétation pour le moins surprenante en fait un surnom de «bûcheron» [C. Paoli 2009, *Les noms de famille de la Corse*]. Dans BUCCHINI a-t-on la fermeture habituelle de O en U atone [*bocca/bucchinu*], ou bien une «hypercorrection» en BUCCHINI à partir de BOCCHINI [qui est attesté en 1847 à Ajaccio] ? On peut même poser une base *bucca*, d'autant le nom BUCCHINI est surtout fréquent à Sartène, dans une région qui conserve le U bref du latin. Ajoutons que BUCCA est attesté en Sicile et que des noms de personne du type Bocchino sont attestés dès le XI^e siècle, ou même Bucchinu [surnom à Zicavu] au XVIII^e siècle [oursjeanaporossi.perso.neuf.fr/]. Concernant BOCOGNANO et BOCOGNANI [tous deux attestés bien que très rares en Italie], aujourd'hui le premier est surtout présent en Corse du Sud [Ajaccio, Porto-Vecchio], le deuxième dans le Nord [Brando, Sisco]. On a probablement à faire à deux ou plusieurs souches distinctes se présentant sous plusieurs formes. Dans le Sud on a BOCOGNANO/BOCOGNANI [attestés dès le XVIII^e siècle à Bonifacio pour la forme en -l, et à Ajaccio pour la forme en -o], dans le Nord BOCOGNANI/BOCUGNANI/BUCUGNANI [toujours à Brando dès le XVIII^e siècle mais aussi à Venzolasca]. Citons aussi la forme AGUSTINI [prénom Agustinu, Austinu] dans les listes des Corses déportés au XVIII^e siècle [FX. Emmanuelli 1969, *Déportation, colonisation, francisation*].

Le nom de famille ALZETO, aujourd'hui introuvable dans l'annuaire corse mais fréquent sur le continent français [surtout 13], est amplement attesté à Bastia dès 1813 [Ha]. On trouve fréquemment en toponymie la forme de base *alzu* «aulne» ainsi que de nombreux dérivés, notamment *alzetu* [«aulnaie»] qui correspond à de nombreux noms de lieux [souvent toscanisés en Alzeto] en Corse du Sud [communes de Albitreccia ; Arro ; Bilzese ; Figari ; Olivese ; Olmeto ; Quenza ; Salice ; Sari-d'Orcino ; Serra-Di-Scopamène] comme en Corse du Nord [Albertacce ; Cervione ; Nonza ; Poggio-Di-Nazza ; San Pietro ; San-Giovanni-Di-Moriani ; Santa-Maria-Di-Lota ; Ville-Di-Pietrabugno]. C'est de ce dernier village près de Bastia qu'était originaire l'auteur en langue corse S. NICOLAI connu sous le nom Dalzeto [nom d'un hameau de la commune]. ■

EXPOSITION

Uceanu, une plongée insolite

« Nous ne serions rien sans l'océan qui absorbe nos excédents de chaleur, de dioxyde de carbone, qui régule les climats et nous fournit de nombreuses ressources. Pourtant, nous continuons à l'inonder de plastiques, de polluants, à puiser dans ses réserves jusqu'à envisager d'aller labourer les grands fonds dans notre quête insatiable de minerais et métaux », rappelle le paléontologue et biologiste Bruno David qui a été, de 2015 à 2023, le président du Muséum national d'Histoire naturelle. Or, bien qu'il couvre la majeure partie de notre planète, l'océan reste encore largement méconnu. Pour offrir au grand public, à partir de 5 ans, un aperçu des découvertes effectuées depuis près de 150 ans au cours des explorations scientifiques dans ses profondeurs mais aussi pour sensibiliser à la question de sa préservation, le muséum a conçu l'exposition itinérante *Océan, une plongée insolite*. Elle s'articule autour de cinq grands thèmes. D'abord, « *Un monde à explorer* », car aujourd'hui encore, en dépit des grandes avancées réalisées, l'océan reste largement inexploré ; de grandes frises graphiques, des dispositifs interactifs ou des maquettes permettent au visiteur de prendre conscience des contraintes du milieu marin pour l'homme et de l'incroyable défi que représente son exploration. Puis « *Au gré du courant* » : grâce des dispositifs interactifs et un grand spectacle audiovisuel à 360°, on se familiarise avec une vie insoupçonnée, invisible à l'œil nu : le monde planctonique microscopique, dont la beauté des organismes et leur rôle essentiel à l'échelle de la planète sont mis en avant. Avec « *Plongées en milieux extrêmes* », des projections immersives et des spécimens naturalisés entraînent le public vers les milieux insolites difficilement accessibles pour l'homme : le milieu profond et le milieu polaire qui abritent des formes de vie remarquables, adaptées à des conditions de vie extrêmes. La partie « *Un océan de promesses* » prend comme point de départ l'organisme marin dans son environnement et présente ici des ressources peu connues de l'océan, tout en valorisant une approche respectueuse de la nature, qui ne se base plus sur ce qu'on peut en extraire mais ce qu'on peut en apprendre. Enfin, avec « *Entre mythes et réalité* », on découvre tout un cortège de créatures naviguant entre bestiaires fantastiques et traités d'histoire naturelles : cœlacanthes, régalecs ou calmars géants dévoilent une partie de leurs mystères.

Jusqu'au 19 juillet 2025. Casa di e Scenze, Bastia. [04 95 55 96 71 / 72](tel:0495559671) & casadiescenze.bastia.corsica/expositions/



FESTIVAL

Arte mare

Pour la 42^e édition du festival du film méditerranéen, ses organisateurs reprennent à leur compte la question fétiche de Bugs Bunny, « *Quoi de neuf, docteur ?* ». Le thème central est en effet la médecine de demain, avec la programmation de sept films (fiction, documentaire, courts et long métrages) mais aussi la participation de Nicolas Philibert, qui explore l'univers de la psychiatrie, « *ce miroir grossissant de notre société* », avec *Sur l'Adamant* [Ours d'Or à Berlin en 2023] puis *Averroès & Rosa Parks* ; et de Thomas Lilti, médecin, cinéaste et écrivain qui a réalisé entre autres *Hippocrate* [trois nominations aux Césars 2015] et *Médecin de campagne* et publié en 2021 *Le serment* [éd. Grasset]. S'y ajoutent un catalogue d'ouvrages de médecine, les précieuses planches anatomiques conservées à la bibliothèque patrimoniale Tommaso Prelà, une exposition d'art contemporain et le *Service des panacées*, proposition artistique et littéraire de Laure Limongi qui fait dialoguer littérature et médecine et invite notamment le public à s'interroger sur les vertus curatives de la littérature. « *Quant à savoir comment va le monde, comment vont les peuples qui ont en partage la Méditerranée, c'est le cinéma qui nous délivre un bulletin de santé avec plus de soixante-dix films diffusés sur cinq lieux, la robuste compétition méditerranéenne, la florissante compétition du film corse, la tonique compétition des écoles de cinéma et le panorama d'avant-premières* » ajoute Michèle Corotti, présidente d'Arte Mare. Les projections, de 9h à 21h, avec au minimum six séances par jour feront l'objet de rediffusions, du 6 au 12 octobre 2024 au cinéma Le Régent. Concerts, entretiens, débats, dédicaces et dégustations complètent la programmation.

Du 27 septembre au 12 octobre 2024. Centre culturel Alb'oru, cinéma Le Régent, galerie Noir & Blanc, bibliothèque patrimoniale Tommaso Prelà (Bastia) ; Spaziu Carlu Rocchi (Biguglia), cinéma Paradisu (Furiani), médiathèque de Castagniccia (Penta di Casinca). [04 95 47 47 00](tel:0495474700) & www.arte-mare.corsica



MUSIQUE

Spiritu sacru

RCF Corsica, station locale de la Radio chrétienne francophone, vit principalement des dons de ses auditeurs. Elle lance la première édition de *Spiritu Sacru*, événement dédié à la musique et aux polyphonies sacrées, dont les recettes seront au bénéfice de la radio. En première partie programme, des chants sacrés interprétés par des confréries corses (Santa Croci di u Prunelli et San Larenzu di i Peri), la chorale de la cathédrale, un récital de mandoline donné par Stefanu Pinelli et un concert d'orgue avec le père Fini. En seconde partie, un concert du Chœur d'hommes de Sartène.

Le 28 septembre 2024, 20h30. Cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption, Ajaccio. [09 60 50 02 23](tel:0960500223) & www.rcf.fr/corsica



AUTONOMIE À LA CORSE



Après un été 2023 où les socio-professionnels du tourisme ont fait grise mine, déplorant une baisse drastique de la fréquentation de leurs établissements, les statistiques de la Chambre de commerce et d'industrie de Corse viennent en partie leur donner raison. Le nombre de passagers dans les ports et aéroports de l'île est en effet en baisse de 4 % par rapport à août 2022. Mais du fait de la crise, beaucoup de touristes ont aussi fait le choix de se tourner vers des offres para-commerciales comme les locations meublées, poussant le secteur à demander des mesures de régulation urgentes. Dans l'aérien, la tension est toujours de mise chez Air Corsica qui craint que la candidature de Volotea sur certaines lignes de la prochaine délégation de service public (DSP) 2024-2027 ne remette son avenir en question. C'est la première fois depuis longtemps que la compagnie régionale et son alliée Air France doivent faire face à la concurrence. Un imprévu qui a secoué les salariés des deux compagnies tout l'été et pousse les représentants syndicaux à se mobiliser à l'aéroport d'Ajaccio le 27, pour alerter sur la menace que ferait courir l'arrivée de Volotea en Corse. En politique, le processus d'autonomie de la Corse semble être sur la bonne voie. Le 5, lors des journées parlementaires du groupe Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires (LIOT) en Guadeloupe, Gérald Darmanin annonce que le nouveau statut de la Corse sera inscrit dans une réforme constitutionnelle qui devra avoir lieu « d'ici la fin 2024 ». Les 13 et 14, le ministre de l'Intérieur est en Corse pour préparer la venue du président de la République prévue à la fin du mois, à l'occasion des 80 ans de la Libération de l'île. Il s'entretient d'abord longuement avec les maires et présidents d'intercommunalités à Ajaccio afin de recueillir leurs attentes sur plusieurs sujets comme l'urbanisme, dans le but de peaufiner le projet qui sera soumis par Emmanuel Macron la semaine suivante. Il profite également de la visite pour rencontrer à nouveau Gilles Simeoni par deux fois afin de tenter de trouver des points d'accord sur l'évolution institutionnelle de l'île, alors que la délibération Autonomia, votée le 5 juillet à l'Assemblée de Corse, est jugée trop ambitieuse par le gouvernement. Mais avant l'arrivée du président, de dernières tractations ont lieu pour ne pas varier d'un iota sur ce qui a été voté. Le 26, à l'avant-veille du déplacement présidentiel, une réunion entre les représentants des partis nationalistes – hormis Corsica Libera qui s'est totalement désolidarisée du processus – a lieu à Corte afin de dégager une stratégie commune pour défendre le rapport Autonomia. Le 28, le président de la République montre cependant qu'il est le seul maître du jeu. Devant l'Assemblée de Corse, il prononce un discours que d'aucuns qualifieront d'historique où il dit vouloir « bâtir une autonomie à la Corse dans la République », ajoutant que

« Pour ancrer pleinement la Corse dans la République, et reconnaître sa singularité et son rôle dans l'espace qui est le sien, il faut l'entrée de la Corse dans notre Constitution ». Il souffle toutefois le chaud et le froid en parlant de préservation de la langue corse sans parler de coofficialité, de spéculation immobilière et d'accès à la propriété sans parler de statut de résident, ne parle pas de peuple corse mais de communauté. Si une grande partie de la classe politique se dit confiante au terme de ce discours, certains, à l'instar de Core in Fronte, mais aussi Corsica Libera se montrent beaucoup plus réservés. Dans un autre registre, dans la nuit du 8 au 9, un séisme de 6,8 sur l'échelle de Richter – le plus important jamais connu par le pays – frappe une partie du Maroc, au Sud de Marrakech, faisant plus de 2000 morts. Dans un communiqué commun, le président de l'Exécutif de Corse, Gilles Simeoni, la présidente de la région Occitanie, Carole Delga, et le président de Provence Alpes Côte d'Azur, Renaud Muselier, font savoir que « fortes de liens méditerranéens anciens, privilégiés et vivants », les trois régions s'engagent à verser un million d'euros d'aide humanitaire au royaume pour venir en aide aux sinistrés. Dans le domaine culturel, le 19, la récolte à l'ancienne des olives en Corse avec des filets est incluse à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel. Un savoir-faire vieux de plusieurs siècles, qui continue d'être pratiqué sur les oliviers multiséculaires de l'île, dont les défenseurs espèrent bien qu'il sera prochainement inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco, comme l'a été la paghjella en 2009. Septembre est aussi très riche pour les catholiques insulaires. Le 23, le Pape est à Marseille pour une messe exceptionnelle célébrée au Stade Vélodrome. Plusieurs centaines de fidèles corses font le déplacement pour cet événement. Et le 30, l'évêque de Corse, François-Xavier Bustillo est créé cardinal à Rome par le Pape François. Là aussi plusieurs centaines de croyants corses se rendent dans la cité éternelle pour assister à la remise de la barrette. Le 9, Max Simeoni, figure emblématique du nationalisme corse s'éteint à l'âge de 94 ans; l'ancien député européen avait fondé l'ARC et l'UPC avec son frère Edmond. ■ **Manon PERELLI**

UN AN PLUS TARD

Suite à la dissolution de l'Assemblée nationale, le processus de Beauvau est complètement passé sous les radars depuis le début de l'été. Après la nomination fin septembre au ministère de l'Intérieur de Bruno Retailleau, qu'on sait fermement opposé à l'autonomie de l'île, l'hypothèse de l'évolution institutionnelle de l'île semble désormais avoir fait long feu. Même si certains continuent encore d'y croire. ■

CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCARD

ÇA S'EN VA ET ÇA REVIENT...

Lors de la cérémonie de clôture des JO de Paris, on avait vu Tom Cruise descendre en rappel le long de la paroi du Stade de France, s'emparer du drapeau olympique, monter sur sa moto et partir vers Los Angeles-2028.

On aurait pu croire à un énième épisode de *Mission impossible*. Mais la mission impossible, c'est Michel Barnier le montagnard qui va devoir la réussir dans ce qui s'annonce comme un parcours du combattant. Sisyphé à Matignon, le Premier ministre va pousser chaque jour un rocher que tout et tous tenteront de lui faire lâcher. Les lacets du parcours budgétaire s'apparenteront à la montée de l'Himalaya.

Dans cette hallucinante séquence politique qui commence par la dissolution du 9 juin, se poursuit par le résultat des législatives le 7 juillet, la nomination de Michel Barnier le 5 septembre et celle du gouvernement le 21, on a le choix entre des épisodes plus cocasses, inattendus ou consternants les uns que les autres.

La composition de ce gouvernement minoritaire (tout le monde ayant perdu les élections, il ne saurait y en avoir de majoritaire) étonne. Pas par le nombre de personnalités inconnues: les « poids lourds », prudents, retors ou pusillanimes (ou les trois à la fois) ont préféré rester à l'extérieur et, parmi les nouveaux, on peut parier qu'il y a des gens de qualité qui n'attendent que l'occasion de le montrer. Tant mieux.

Ce qui étonne, c'est le choix de fioritures inutiles. S'il y a un péril politique et économique dans la maison France, on croyait, naïfs que nous sommes, l'heure enfin venue du fameux gouvernement « resserré » toujours promis et jamais offert. Les circonstances poussaient à faire simple et court, d'autant que le gouvernement passera sans doute l'automne mais peut-être pas l'hiver. Il suffisait de nommer une vingtaine de ministres avec les intitulés sobres et obligatoires: Intérieur, Économie et Finances, Affaires étrangères, Armées, Justice, Santé, Travail, Sports, Budget, Outremer, Éducation nationale, Agriculture, Transition écologique, Culture, Logement, Transports, Fonction publique, Commerce extérieur, Industrie, Famille, Relations avec le Parlement. On aurait pu leur adjoindre des secrétariats d'État pour ne pas oublier le tourisme, l'énergie, l'égalité hommes-femmes, le numé-

rique, la consommation, la francophonie, la mer, le commerce et l'artisanat, etc.

NOUVEAU PAPIER À EN-TÊTE

Le gouvernement compte finalement trente-neuf ministres de plein exercice, ministres délégués et secrétaires d'État dont on n'aura pas le temps d'apprendre les noms et encore moins le titre. On ne sortira donc jamais de cette manie de modifier les intitulés, ce qui a pour conséquence accessoire mais ridicule de refaire les plaques de cuivre à l'entrée des ministères et d'imprimer de nouveaux papiers à en-tête.

Au fil des gouvernements nommés depuis 2017, on a parfois croisé dans les intitulés l'attractivité, les partenariats internationaux, l'alimentation (ou la souveraineté alimentaire), la jeunesse, les personnes âgées et handicapées, l'insertion, la biodiversité, l'autonomie, la diversité, l'égalité des chances et même le renouveau démocratique. Ils apparaissent, disparaissent et réapparaissent au gré des remaniements. Ça s'en va et ça revient comme dans la chanson de Claude François. Cette fois, on relève que la Santé n'est plus associée à la prévention mais à l'accès aux soins. Coucou, revoilà la décentralisation, le climat, la prévention des risques, la rénovation urbaine, la forêt, la vie associative. Les personnes âgées et handicapées sont enfouies dans le ministère des Solidarités et de l'Autonomie. L'innovation n'est plus associée à la recherche.

D'autres ministères intriguent: le ministre de la Fonction publique s'occupera aussi de simplification et de la « Transformation de l'action publique », ce qui fait beaucoup pour un seul homme. Un « ministère de la Sécurité au quotidien » fait une étonnante apparition, comme le ministère « de la réussite scolaire » (c'est mieux que celui de l'échec). Enfin, prière de ne pas sourire: un ministère de la Coordination gouvernementale est créé, mission que l'on croyait incomber au Premier ministre lui-même.

Il reste à se plonger dans la liste, à retenir les nouveaux intitulés, à se pencher sur les équilibres politiques ainsi créés. En réalité, on a un peu l'impression de perdre son temps. Et on n'en est pas très fier. ■



K

...ET VIEILLES RECETTES!



VU,
LU,
VÉCU...

NIELOPOLY

Tintin au Tibet

Dans une tribune publiée par Le Monde, des sinologues, chercheurs et ethnologues s'insurgent de voir la France céder à la Chine en modifiant certains intitulés aux musées du Quai Branly-Jacques Chirac et Guimet. Dans le catalogue du musée du quai Branly, le nom «Tibet» est ainsi remplacé par l'appellation chinoise «*Région autonome du Xizang*». Au musée Guimet, on ne dit plus «Tibet» mais «*monde himalayen*».

Les signataires expliquent: «*Nos institutions veulent préserver à tout prix leur accès au terrain de recherche, aux sources et aux archives chinoises, et bénéficier des largesses financières et des prêts d'objets muséographiques dépendant de la bonne volonté du régime chinois. Alors, on amadoue la puissance menaçante qu'est devenue la Chine de Xi Jinping et on courbe l'échine devant ses exigences de réécriture de l'Histoire et d'effacement des peuples.*»

Ce n'est pas très rassurant sur notre degré de dépendance. Vous imaginez, le jour où on nous imposera un album intitulé *Tintin dans la région autonome de Xizang*?

Comme au Monopoly

Xavier Niel est monté sur la scène de l'Olympia. Pas pour chanter des chansons mais pour une conférence intitulée *Comment devenir milliardaire*. Créateur de Free qui a révolutionné le monde de la téléphonie, Xavier Niel détient la neuvième fortune du monde. Devant 2 000 personnes, en une heure, il a donné quelques recettes: pour devenir milliardaire, il faut être un peu fou et oser entreprendre (on s'en serait douté). Il faut aussi faire confiance aux autres, voir le business comme un jeu, accepter les échecs comme on perd au Monopoly et même, toujours comme au Monopoly, passer par la case prison. Ça lui est arrivé en 2004: un mois pour une histoire de Minitel rose. À la fin de la séance, Xavier Niel a vendu son livre autobiographique, intitulé *Une sacrée envie de foutre le bordel* (Éd. Flammarion, 19,99 €). Malgré cette ultime recette, les spectateurs sont ressortis sagement de l'Olympia sans casser les fauteuils.

Anti-migrants et pro-Russes

Deux générations après la réunification de l'Allemagne, le fossé demeure entre l'Ouest et l'Est du pays et se lit dans

les résultats électoraux. À l'Est, le parti d'extrême-droite Alternative für Deutschland (AfD) ne cesse de progresser. Après une victoire en Thuringe et un gros score en Saxe, il vient de réaliser 30 % dans le Brandebourg, battu de justesse par les socio-démocrates.

Les habitants de l'Ouest estiment souvent que les «Ossis» sont incapables de comprendre la démocratie. Les «Ossis», souvent anti-migrants et pro-Russes, ont le sentiment de ne pas être assez représentés au sein des élites du pays.

La progression de l'AfD est nette chez les moins de 35 ans, les ouvriers, les électeurs en difficulté économique, ce qui n'est pas sans rappeler certaines caractéristiques du vote Rassemblement national en France, comme le rejet dont le parti d'extrême droite allemand (bien plus extrémiste que le RN) reste l'objet: 70 % des Allemands n'en veulent pas au pouvoir. Mais la démocratie allemande est malade et la coalition au pouvoir avec Olaf Scholz est à bout de souffle.

L'intuition du Général

Les médailles françaises créent des vocations après le triomphe des Jeux olympiques de Paris. En natation, tennis de table, judo, volley, escrime ou tir à l'arc, on refuse du monde dans les clubs. Le ministère des Sports évalue à deux à deux millions et demi le nombre d'inscriptions supplémentaires cet automne, dans un pays où 16,5 millions de personnes ont une licence sportive.

Victimes de leur succès, les clubs sportifs ne peuvent pas toujours faire face: pas assez de créneaux horaires, pas assez de formateurs, pas assez d'équipements.

En 1960, c'est à la suite des très mauvais résultats français aux JO de Rome (deux médailles d'argent et trois de bronze) que le général de Gaulle avait lancé un grand plan pour le développement du sport, avec la construction de 1140 gymnases, 540 piscines et des stades à un rythme effréné. «*Si la France brille à l'étranger par ses penseurs, ses savants, ses artistes, disait de Gaulle, elle doit aussi rayonner par ses sportifs. Un pays doit être grand par la qualité de sa jeunesse et on ne saurait concevoir cette jeunesse sans un idéal sportif.*» Michel Barnier, gaulliste, sportif et co-organisateur des JO d'Albertville en 1992, promet que le sport restera «une grande cause nationale».

Pour une fois, toutes ses oppositions seront d'accord. ■



**agir
PLUS**

VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL

**CHOISISSEZ
DES SOLUTIONS INNOVANTES
ISOLATION, ÉCLAIRAGE, CLIMATISATION,
MOTORISATION...**

**BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ ET DE NOS PRIMES
ÉCONOMIES D'ÉNERGIE.**



**SCANNEZ-MOI !
RETROUVEZ TOUTES NOS
SOLUTIONS AGIR PLUS.**

Contactez-nous par mail : corse-b2b-agirplus@edf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.



Programme en faveur de la maîtrise de la Demande d'Énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.



EDF SA 20-30 avenue de Wagram 75016 Paris Cedex 08 - France Capital de 930 004 234 euros 512 028 971 RCS Paris - Crédits photos : iStock Stock